

LE "CERTIFICAT NÉGATIF" N'EST PLUS DEMANDÉ

LE DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT ALLÉGÉ



P. 6

SUITE AU RENVERSEMENT D'UN CAMION

LE BARRAGE DE AIN ZAOUIA POLLUÉ

P. 4

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 1809 | Mercredi 27 février 2013 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

POUR LES METTRE À L'ABRI DE LA CORRUPTION

Des salaires décent pour les maires

P. 4

ILS REVENDIQUENT LA MODIFICATION DE LA LOI 240/12 DU STATUT QUI LES PÉNALISE

LA COLÈRE DES PERSONNELS DE L'UNPEF



Photo Kheira Negab

P. 3

DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

BOUTEFLIKA SOUHAITE AUX SAHRAOIS DE CONCRÉTISER LEUR ASPIRATION

P. 4

GENÈSE DE SONATRACH

UN ENJEU NATIONAL FACE À UN DÉFI MONDIAL

P. 4

A TRAVERS LE TERRITOIRE NATIONAL

204 CAS DE RAPT D'ENFANTS EN 2012

P. 4

TIZI OUZOU

PEINES CAPITALES CONTRE 4 TERRORISTES

P. 4



40.000

paquets de biscuits énergétiques nutritifs ainsi que 23 tonnes de riz, légumineuses et huile enrichie en vitamine A sont distribués par le PAM à Toliara.

500

personnes ont été tuées et près de 900 autres blessées depuis le début de l'année dans des violences inter-communautaires au Darfour.

1.700

immigrés ont été interceptés et 250 passeurs identifiés en 2012 lors de contrôles "aléatoires" aux frontières par la police de l'immigration aux Pays-Bas.

Le permis à points en question

Le permis à points a été au centre de l'émission Question d'Actu diffusée chaque lundi sur Canal + et présentée par Ahmed Lahri.

Une Question d'Actu certes et qui préoccupe pas mal d'automobilistes qui attendent toujours son application mais qui au demeurant ont été déçus d'apprendre que les détenteurs du permis de conduire ne sont pas dans l'immédiat concernés. Seuls, comme a tenté si bien de l'expliquer la représentante du ministère des Transports, les nouveaux permis détenteurs de probatoire sont concernés.

Les autres invités présents sur le plateau ont tenté tour à tour de démontrer que la faisabilité de la chose est bien plus complexe et tant que le fichier national ne sera pas fonctionnel le permis à points ne sera pas pour demain et tant pis si on contredit certains propos.



Préparation à la vie conjugale : avis aux amateurs !



A Ghardaïa, on se soucie beaucoup de la stabilité du couple. Pour cela les mosquées dispensent des cycles de préparation à la vie conjugale de famille, selon les préceptes de l'Islam, de rite ibadite de la vallée du M'Zab et Guerrara, au profit de futurs couples.

Initiés par les associations religieuses de la région,

ces cycles de préparation à la vie conjugale et à la création d'une cellule familiale, sont lancés, en prévision de la période des mariages collectifs ou groupés organisés annuellement à la mi-mars, lors des vacances de printemps, a expliqué un membre d'une association religieuse. Imprégnée de la culture musulmane, cette préparation des futurs époux et épouses permet de dispenser un enseignement basé essentiellement sur les valeurs de la religion islamique et aux préceptes ibadites pour permettre une vie conjugale harmonieuse.

Encadrés exclusivement par des femmes spécialisées, des cours sur les devoirs conjugaux, le respect des parents selon les préceptes de la charia islamique, l'art culinaire, la décoration de l'intérieur, les travaux ménagers et la vie du couple, sont dispensés aux futures jeunes mariées.

Pour les jeunes époux, l'encadrement est effectué par des imams et autres spécialistes en matière de fikh, de charia, de psychologie sociale et d'éducation, qui s'attèlent à expliquer aux futurs mariés leur nouveau rôle d'époux, les devoirs envers l'épouse, les beaux parents et les parents, dans la pure tradition du M'Zab, en conformité avec les valeurs islamiques.

Un budget spécial pour les maisons cantonnières

Le ministre des Travaux publics, Amar Ghoul, a annoncé lundi, en marge d'une visite d'inspection dans la wilaya de Khenchela, que son département a réservé au titre de l'exercice 2013 un budget spécial pour les maisons cantonnières à travers le pays.

Ces moyens qui seront versés "prochainement", en coordination avec les directions des travaux publics des wilayas, serviront à la gestion et à l'équipement de ces structures, aujourd'hui au nombre de 500 à travers le pays, et dont les ressources humaines seront également renforcées, a ajouté le ministre.

M. Ghoul a également indiqué, par ailleurs, que la future autoroute des Hauts-Plateaux qui sera lancée en travaux dès cette année, disposera avant même son ouverture à la circulation, de toutes les infrastructures et des équipements de service.



Larbi Ould Khelifa :

« Les jeunes Algériens doivent suivre l'exemple des aînés, notamment des chouchada, qui ont fait de la guerre de Libération le printemps de l'Algérie et servir le pays et le protéger des ennemis avérés et occultes. L'Algérie n'a pas besoin de héros mythiques car son histoire est jalonnée de hauts faits d'armes d'hommes de la trempe de l'Emir Adelhader et autant d'autres qui ont consenti de lourds sacrifices pour que vive l'Algérie. »



Une ancienne prison transformée en hôtel de luxe

Cette ancienne prison du XIXe siècle située au sud-est des Pays-Bas a été transformée en un véritable hôtel de luxe. Aux Pays-Bas, des personnes lambda peuvent si elles le désirent passer la nuit, voire même un séjour, en prison. Il s'agit, en réalité, d'une prison du XIXe siècle qui a été transformée en un véritable hôtel de luxe. Si vous désirez séjourner au sud-est des Pays-Bas, les sites internet de recherches d'hôtels vous proposeront certainement l'hôtel Het Arresthuis, situé dans la ville de Roermond. Malgré ses allures d'hôtel de luxe, l'histoire de l'établissement est quelque peu spéciale. En effet, cet hôtel de luxe était dans le passé une prison. Mais ne vous méprenez pas, la direction de l'hôtel ne vous fera pas dormir dans des cellules macabres et non éclairées. Les pièces ont été entièrement aménagées pour en faire des espaces chics, spacieux et modernes. Cependant, la direction alimente tout de même cette histoire en essayant d'intégrer à la décoration des éléments rappelant le passé de l'établissement.

Les 150 cellules transformées en chambres et suites luxueuses

Les clients peuvent donc profiter pleinement du confort de cet hôtel leur proposant un centre de fitness ou encore un sauna. Les 150 anciennes cellules ont été transformées en 36 chambres luxueuses et en sept suites. Quatre d'entre elles portent d'ailleurs des noms rappelant l'univers pénitencier : Le Directeur, Le Geôlier, L'Avocat et le Juge. Ces suites sont situées dans les zones où se trouvaient les chambres des gardiens et les équipements de sport. Dans l'ensemble, les chambres offrent les mêmes services : lit double, une douche, l'air conditionné, un écran plat, le wifi et aussi des machines à café et des théières. Communes dans l'ensemble, elles sont cependant toutes uniques par leur décoration et leur thématique. En plus des chambres, l'hôtel propose à ses clients des espaces communs comme le bar et le restaurant. Pour une nuit dans une chambre, les prix varient mais restent tout de même assez onéreux. En effet, en simulant une réservation sur le site internet, on peut voir qu'il faut déboursier entre 250 et 500 euros pour une nuit passée à deux.

Cette femme a des cheveux de plus de 6,40 mètres !

Depuis 25 ans, Asha a renoncé à se couper les cheveux. Cette Américaine, Asha Mandela, détient le record des plus longs cheveux du monde. Elle porte des locks longs de 6.4 mètres sur sa tête. Depuis 25 ans, elle refuse de les couper, ses mèches n'ont donc pas cessé de pousser. Autant de cheveux, cela a bien-sûr un poids. Quand ils sont mouillés, ils peuvent peser jusqu'à 12 kilos environ. Cette femme, âgée de 47 ans, n'est pourtant pas prête à se débarrasser de sa crinière. "C'est mon bébé, mon petit coeur, ma couronne. Ils me font me sentir unique, une légende vivante.", a-t-elle déclaré dans l'émission My Strange Addiction. Pour Asha Mandela, ses cheveux sont devenus un véritable compagnon. Elle ne cache pas d'ailleurs qu'elle leur parle et qu'ils répondent au nom de Monsieur Cobra.

IL REVENDIQUENT LA MODIFICATION DE LA LOI 240/12 ET LE REPORT DES CONCOURS !

« Discrimination au sein de l'éducation »

Après plusieurs tentatives auprès du ministère de l'éducation, l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (Unpef) a entamé une grève de trois jours, afin de revendiquer leurs droits. Les directeurs, censeurs, et inspecteurs ont investi les lieux devant l'annexe de l'éducation de Belouizdad...

PAR HOUDA BOUNAB

En effet Les travailleurs de l'éducation, dans toutes les wilayas d'Algérie ont entamé, un débrayage depuis lundi. Déterminé à se faire entendre par n'importe quel moyen pour réclamer la révision du système de calcul « des primes et indemnités ». Ils revendiquent leurs statuts, primes et autres indemnités liées au poste et aux conditions d'exercice des fonctions. Dans un communiqué rendu public à l'issue d'une réunion tenue par les instances du syndicat, l'Unpef exige la révision des primes précitées et leur alignement sur le nouveau salaire de base. « Ces primes, qui sont accordées aux travailleurs de l'Education, alors que ce salaire a été revue plusieurs fois à la hausse », précise le syndicat. L'Unpef explique aussi que le dossier des primes de zone ne relève pas des prérogatives du ministère de l'Education, mais de celles du Premier ministre qui gère toute la Fonction publique. Nous avons saisi, le 4 décembre 2012, le ministère de l'Education



Ph : Khira Negab

pour accélérer la démarche auprès du Premier ministre, en vain » explique l'Unpef. « La tutelle n'a pas tenue ses promesses, faites le 04/12/2012, et donc n'a pas trouvé de solution concernant l'article 315/08 puisque beaucoup de censeurs et directeurs et pédagogues se considère cloisonné et limité pour ne pas dire victime de cette nouvelle lois » Dans le rassemblement, coupé en deux par la circulation des voitures et quelques policiers sur qui ont investi les lieux afin que ce mouvement protestataire ne tourne pas au vinaigre. D'un temps levé un homme plutôt la cinquantaine se rapproche de nous et scande « Je suis directeur d'un CEM de la wilaya de Sétif depuis 2007. Aujourd'hui nous ne voulons plus que nos statuts continuent être égaux où inférieurs à ceux des professeurs. Vu nos tâches qui

sont nombreux, et la lourde responsabilité que nous assumons. Certes les professeurs sont avec les élèves. Néanmoins nous nous sommes avec les professeurs et les élèves aussi, nous subissons trop de pression de 45 heures par semaine, contre un misérable salaires ». Avant qu'il n'eut le temps de terminer sa phrase il faut interrompu par un confrère encore plus chauffé que les autres protestataires « Nous avons tenter à plusieurs reprise de trouver des solutions en envoyant du courrier à la tutelle, mais malheureusement nos efforts étaient vains. Leur silence nous a poussé à prendre cette initiative et se regrouper aujourd'hui devant l'annexe de Ruisseau afin de revendiquer nos droits. Pour que les directeurs censeurs, et tous ceux qui sont victime de la nouvelle loi, puissent enfin jouir de ce qui leurs vient de droit. Surtout à Blida à « Larebaa » nous avons levé le drapeau algérien au sein des écoles, lors du terrorisme et au moment où la plupart des écoles étaient fermés » déclare un coordinateur de Blida avant d'ajouter « Nous sommes 600 pédagogues

et le taux de participation a avoisiné les 90 % et ce n'est que le début », a-t-il précisé. La principale revendication des travailleurs est le calcul des primes et indemnités spécifiques aux directeurs, censeurs, et inspecteurs, le nouveau salaire de base promulgué dans les nouveaux statuts, explique-t-il., « un censeur est placé en catégorie 14 en Algérie alors qu'il est considéré comme un ingénieur de pédagogie à l'étranger , c'est un carnage à l'encontre des directeurs » précise Mustapha kahlal un directeur de CEM « nous nous arrêteront pas et nous referons grève après grève, et si il faut en programmera une marche depuis l'annexe de Belouizdad jusqu'à la présidence » « Il faut modifier ou changer carrément la nouvelle loi et on entend par ça : refaire le statut et les catégories et ce en convenance avec leurs tâches et emploi du temps, il faut également respecter le bon déroulement de la Hiérarchie d'où la priorité aux censeurs, il faut aussi permettre à tous les travailleurs ayant une licence où un diplôme supérieur de faire des concours et d'évoluer dans leurs travailles. Et pour le moment nous demandons à ce que les concours soient reportés jusqu'à ce que la loi soit revue par la tutelle, ou bien donner l'opportunité à tous de faire des concours pour évoluer. Nous somme méprisés au détriment des autres on nous a cloisonné dans ces postes. On demande juste ce qu'il nous reviens de droit, je doit attendre 7 ans pour pouvoir participer à un concours alors que j'ai un diplôme d'ingéniorat et je suis en catégorie 13 c'est vraiment scandaleux et c'est de la discrimination » déclare un censeur dans un CEM à Ain Defla. **H.B.**

ILS DEMANDENT L'APPLICATION DE LA LOI

La grève des fonctionnaires du Sud se durcit

PAR SADEK BELHOCINE

La grève entamée, hier, par les travailleurs de l'éducation, de la santé, de l'enseignement supérieur et des collectivités locales dans les wilayas du Sud, boucle aujourd'hui son troisième et dernier jour. « Le même pourcentage que celui d'hier est enregistré aujourd'hui (hier NDLR). Il est de 80% », nous a indiqué, au cours d'un entretien téléphonique, Meziane Meriane, coordinateur national du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Snapest). La raison de ce débrayage des travailleurs de la Fonction publique du Sud, reste toujours le calcul des primes et indemnités. « Ce n'est pas une revendication nouvelle », relève Meziane Meriane qui précise que « nous avons déjà demandé la révision du système de calcul qui lèse les fonctionnaires du Sud ». Meziane Meriane, dit que « les fonctionnaires du Sud ne demandent rien, mais juste l'application des textes de loi ». Selon le syndicaliste, « Le calcul des primes des primes et indemnités se fait toujours sur la base des anciens salaires de base » regrette Meziane Meriane qui souligne qu'il y a « une grande différence entre l'ancien salaire de base et le nouveau ». Cette grève a été déclenchée, dit-il pour « corriger cette erreur », a-t-il précisé. « Une erreur des plus incompréhensibles », déplore-t-il, en s'interrogeant sur l'entêtement de la tutelle à persister dans cette voie. « Il y a une grande différence entre une prime calculée par rapport à un salaire de base de 10.000 DA que percevait un professeur de l'enseignement secondaire et une prime calculée par rapport à un salaire de base de 26.000 DA », (nouveau salaire

de base induit par la récente augmentation). C'est le silence radio de la tutelle. La grève déclenchée par les fonctionnaires des wilayas du Sud n'a pas l'air d'émouvoir les autorités, aussi bien locales qu'au niveau national. « Il n'y a aucune réaction », indique le syndicaliste dépité. Récemment, les fonctionnaires du Sud, affiliés au Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (Snapap) (aile Belkacem Felfoul) ont observé un arrêt de travail de trois jours, les 18, 19 et 20 du mois courant qui a été une « réussite » selon les responsables de ce syndicat. Entre autres revendications de ces fonctionnaires du Snapap, la fameuse révision du système de calcul des primes et indemnités des travailleurs du sud du pays qui doivent être calculées sur la base des nouveaux salaires. La grève a été, selon le syndicat, suivie par 75% des travailleurs des collectivités locales, des établissements de santé publique, de l'éducation nationale et autres travailleurs relevant de différents ministères. Il semble que toutes les autorités, interpellées par ce débrayage qui a touché tous les secteurs d'activité dans cette région du pays, sont restées sourdes aux revendications des travailleurs. Peut-être que les visites de travail et d'inspection effectuées récemment dans la région par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et par d'autres ministres se traduiront par des actions concrètes en faveur de ces travailleurs qui ne demandent que l'application de la loi. Sceptique, le coordinateur national du Snapest ne croit pas trop aux belles promesses. « Depuis le temps qu'on entend la même chanson », soupire-t-il. **S. B.**

SOUS LA PLUME

Le Nord et le Sud

PAR SORAYA HAKIM

Si les wilayas du Sud sont en ébullition par un chômage pesant, où des échauffourées ont eu lieu à Ouargla entre les jeunes et la police, les wilayas du Nord ne sont pas en reste et la grogne est manifeste chez les travailleurs tant du secteur de la santé que du personnel de l'Education et de la formation. Ce dernier faisait le piquet de grève face au siège du ministère de l'Education pour revendiquer un meilleur statut et que la tutelle cesse les discriminations en matière de salaire où un professeur de lycée est à la catégorie 16 et 17 alors que les directeurs et censeurs sont classés à la 13 et 14. Une aberration inscrite à l'exercice de l'ancien ministre de l'Education. Au Sud les travailleurs de la Fonction publique, tous secteurs confondus, sont en grève pour trois jours. Snapest, UNPEF, Snapap, Satef, Cla et SNTE ont mis leur divergences de côté pour faire cause commune. Au Nord les syn-

dicalistes, qui ont tenté un sit in devant le ministère du Travail pour réclamer l'agrément à de nouveaux syndicats, ont été interpellés par la police. Au Sud, les notables d'Illizi ont sorti leurs quatre vérités au Premier ministre, Abdelmalek Sellal, notamment sur les problèmes que vit la population au quotidien comme l'exclusion, la misère sociale, le manque d'infrastructures et la bureaucratie. Au Nord les vétérinaires en grève pour une semaine revendiquent de meilleures conditions socio-professionnelles, en priant Dieu qu'il n'y ait pas d'épidémie de vache folle. Au Sud comme au Nord le chaudron est sur le feu. Les pouvoirs publics vont devoir jouer aux pompiers pour calmer les esprits qui sont scandalisés par les histoires de corruption : l'argent détourné à Sonatrach, Cnan, autoroute Est-Ouest et qui, dans une certaine mesure, sont bien la cause de la misère sociale qui sévit au Nord comme au Sud. **S. H.**

GENÈSE DE SONATRACH

Un enjeu national face à un défi mondial

Mohamed Khetaoui, professeur à l'Ecole supérieure en sciences politiques et ancien cadre de Sonatrach a retracé hier au Forum géostratégique d'El Moudjahid, la genèse de la compagnie nationale d'hydrocarbures, Sonatrach.

PAR LARBI GRAÏNE

Sous l'intitulé « La nationalisation des hydrocarbures, un apport pour le développement », la communication de Khetaoui a été axée sur la naissance de Sonatrach avec le rappel du contexte national et international de l'époque. Il en ressort tout d'abord cette remarque que « l'Algérie n'était pas indépendante réellement le 5 juillet 1962 ». Selon Khetaoui « c'était une indépendance politique ». Et d'expliquer que « les entreprises étrangères et françaises qui activaient en Algérie jouissaient d'une liberté totale ». « Bien qu'on était indépendant, les entreprises pétrolières étaient sous tutelle française » a-t-il soutenu. « On



Mohamed Khetaoui professeur à l'Ecole supérieure en sciences politiques.

acheminait les hydrocarbures du Sud vers les villes du Nord sans que l'Etat algérien sache combien il y a dans les vannes » a-t-il ajouté. Abordant la décision de nationalisation prise par le président Houari Boumedienne le 24 février 1971, Khetaoui juge que la concurrence américaine a joué en faveur de l'Algérie. Selon lui « quand l'Algérie a commencé à négocier la nationalisation avec les Français ces derniers avaient rompu les pourparlers espérant que les entreprises américaines allaient se ranger de leur

côté, mais cela n'a pas eu lieu, ce qui, a-t-il argué faciliter les choses ». Sur le plan international, il y avait les précédents mexicain, vénézuélien et iranien. L'Algérie, a-t-il noté, a profité de l'expérience de nationalisation de ces pays-là. En Iran, la nationalisation s'était accomplie avec beaucoup de heurts, car « Mossadegh était allé très vite, obligeant la CIA à organiser sa chute en favorisant le retour sur le trône du shah. Instruite de tout cela, l'Algérie avait emprunté une démarche graduelle qui lui a permis de nationaliser sans qu'aucun incident ne soit enregistré » a souligné le conférencier. Khetaoui a mis en exergue la contribution de l'Italien, Enrico Mattei, à la guerre de Libération algérienne en aidant le FLN à défendre ses intérêts dans le cadre des accords d'Evian face à des géants du pétrole comme Esso et Shell. Il n'a pas échappé aux journalistes le fait qu'Enrico Mattei, alors patron d'Eni (Ente Nazionale Idrocarburi) appartient à la même entreprise italienne actuellement sous les feux de la rampe, à cause du scandale Sonatrach 2. Le conférencier s'est refusé à

voir une quelconque filiation entre le fait qu'Eni ait aidé l'Algérie pendant la révolution et les scandales de corruption qui ont éclaboussé la célèbre compagnie nationale, arguant que « l'Italie est le premier client du gaz de l'Algérie ». Et d'ajouter « plus il y a d'argent, plus il y a des convoitises ». A ses dires « ça arrive dans tous les pays du monde ». Enrico Mattei, qui va décéder en 1962, dans un accident d'avion mystérieux, n'avait pas uniquement de l'influence sur l'Algérie, mais aussi sur beaucoup de régions dans le monde. Il fut le casseur de l'oligopole des « Seven sisters » (Sept Sœurs) – regroupant essentiellement des compagnies américaines et anglo-saxonnes à savoir Esso (ExxonMobil), Anglo-Persian Oil Company (BP), Shell, Socal (Chevron), Texaco, Socony et Gulf. Pour Khetaoui, l'action de Boumedienne a été déterminante. L'Algérie a-t-il relevé ne disposait guère de ressources avant 1971, elle avait les mains ligotées. Selon lui dès le momeont où l'Algérie a nationalisé les entreprises étrangères, les découvertes de gisement se sont multipliées. Et de relever « une croissance économique de l'ordre de 32 % » qui va propulser très vite la compagnie naissante, Sonatrach au 12e rang mondial.

L. G.

VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT D'ASSAINIR L'ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

Le FCE se dit « satisfait »

PAR RAYAN NASSIM

Le Forum des chefs d'entreprise (FCE) a exprimé, hier, à Alger sa satisfaction de la volonté affichée par le gouvernement à assainir l'environnement économique de l'entreprise, regrettant, toutefois, les lenteurs observées dans la mise en œuvre sur le terrain. « Le gouvernement a exprimé clairement son intention de travailler à assainir l'environnement économique et légal de l'entreprise, ce qui est déjà un point positif. Mais il n'a pas encore pris la mesure des retards à combler, ce qui explique les lenteurs ou les obstacles de mise en œuvre sur le terrain », a déclaré Mouloud Heddar, expert et consultant auprès du FCE lors de la présentation du 4e rapport semestriel d'évaluation de l'indice du Forum pour la performance de l'entreprise algérienne "IFPE40". Selon cet expert, le constat global, fait par le FCE, sur le climat des affaires en Algérie révèle une « faible visibilité sur des dossiers lourds, un régime de l'investissement peu transparent, trop mouvant et peu cohérent, une bureaucratie économique coûteuse ainsi qu'une faible réactivité dans le traitement de problèmes, pourtant simples et évidents ». Détaillant les obstacles observés par les entreprises, M. Heddar a indiqué que le dispositif de l'investissement en Algérie est « éclaté », relevant que depuis la loi de 2001,

une vingtaine de loi de finances et loi de finances complémentaires ont été adoptées, trois lois sectorielles (eau, montagne, tourisme) ont été promulguées avec deux amendements lourds en 2006 et 2009, trois amendements ont été apportés à la loi sur le foncier, plus les dispositions douanières et fiscales diverses. En matière d'information économique, cette dernière est « imprécise et peu opérationnelle », a-t-il ajouté, faisant remarquer que « nous ne produisons pas l'information économique ».

M. Heddar a déploré, en outre, le retard pris dans la concrétisation sur le terrain de la réforme du système financier et bancaire et l'absence de perspectives et de politique nationale pour des secteurs stratégiques tel que le secteur maritime et le secteur portuaire. Les autres contraintes économiques relevées par M. Heddar ont trait à la problématique de recours aux TIC, au blocage de l'information économique, le recours obligatoire au Credoc, l'accès des entreprises aux projets de loi à caractère économique et à l'inutilité économique des chambres de commerce.

Faiblesse de l'investissement productif

Résultat : « l'investissement productif en Algérie est trop faible, il ne représente que 2 % du PIB hors hydrocarbures et hors dépenses

publiques ». Cependant, l'indice du FCE (IFPE 40) pour l'appréciation de l'environnement de l'entreprise en Algérie a connu une « évolution favorable » au dernier semestre puisque ce dernier a atteint, à fin février 2013, 358 points négatifs contre 400 points au lancement de cet indice en janvier 2011. L'IFPE 40 a connu une évolution positive sur trois axes: la dépenalisation de l'acte de gestion, l'installation du conseil national de la concurrence et la mise en œuvre du couloir vert en douane.

L'aspect positif dans la dépenalisation de l'acte de gestion réside dans le fait que les marchés des entreprises publiques relèvent de leurs procédures internes et non plus de la réglementation des marchés publics. Toutefois, « l'instruction donnée par le président de la République en Conseil des ministres du 3 février 2011 n'est toujours pas exécutée et le projet de loi n'est pas encore adopté par l'APN », a-t-il fait remarquer. Il a, par ailleurs, salué l'installation du Conseil national de la concurrence « après 15 années de tergiversations », soulignant que le retard pris en la matière est « immense ».

L'autre évolution favorable dans l'environnement des entreprises relevée par M. Hedar a trait à l'octroi de statut d'opérateur économique agréé à 28 entreprises publiques et privées, plaçant pour la généralisation du

système à l'ensemble des entreprises qui réunissent les conditions du cahier des charges.

Le président du Forum, Réda Hamiani, a estimé, pour sa part, que « des avancées, même timides, ont été enregistrées dans l'évolution du climat des affaires » en Algérie, exprimant sa satisfaction de la démarche du gouvernement dans sa décision d'associer les organisations patronales au débat économique et à la concertation sur les mesures à prendre pour assainir l'environnement de l'entreprise. I. A. et APS

LE "CERTIFICAT NÉGATIF" N'EST PLUS DEMANDÉ

Le dossier de demande de logement allégé

Le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, a annoncé, hier, la suppression de l'exigence du « certificat négatif » dans les dossiers de demandes d'aide au logement, traitées par la Caisse nationale du logement (CNL). Dans le but d'alléger au maximum les procédures administratives auxquelles est assujéti de manière générale le citoyen, « la CNL ne devra plus exiger cette pièce au moment de la constitution du dossier de demande d'une aide de l'Etat », précise un communiqué du ministère. Ce certificat devra être désormais fourni avant la remise des clés pour les logements de type promotionnels aidé ou de location-vente, et avant la libération de la dernière tranche d'aide pour le logement rural, poursuit le communiqué. Selon le ministère, la procédure actuelle exigeant d'un postulant à une aide directe de l'Etat pour l'acquisition d'un logement la présentation du document "CF1", dit certificat négatif, est « une procédure lourde, occasionnant la plupart du temps d'importants retards dans le traitement des dossiers des postulants par la CNL », explique le ministère. Cette exigence, justifiée par le passé par l'absence d'un fichier national suffisamment complet des bénéficiaires de logements publics, des aides de l'Etat et des lots de terrains publics (coopératives, lotissements individuels), « ne s'impose plus aujourd'hui dans les mêmes conditions à partir du moment où ce fichier existe et fonctionne de manière plus performante », souligne-t-on de même source.

L.B.

RACCORDEMENT AU GAZ NATUREL

Le taux national atteindra 60% en 2014

Le taux national de raccordement au réseau de gaz naturel atteindra « 60% à l'horizon 2014 », a indiqué, hier, à Blida le Président directeur général de la Société de distribution de l'électricité et du gaz du Centre (SDC), Redouane Yacine Reda.

« La moyenne nationale est actuellement de 47%. Avec l'achèvement du programme 2010-2014 on atteindra un taux de 60% », a-t-il souligné, en marge de la séance d'ouverture des plis des offres techniques de ce programme quinquennal, organisée à l'école technique de formation en électricité et gaz de Blida, ajoutant que « l'effort se poursuivra à l'avenir pour améliorer davantage la situation ». Plus de 500 entreprises nationales ont déposé leurs offres techniques, a fait savoir le même responsable, ajoutant que la sélection des entreprises auxquelles seront confiés les travaux de réalisation « sera tranchée

dans deux semaines après l'ouverture des offres commerciales ». Interrogé sur le retard enregistré dans l'entame du programme, le PDG de la SDC a expliqué que cela est dû essentiellement au « changement du mode de gestion » de ce genre de programmes. « Auparavant, les projets étaient réalisés sur la base de conventions entre le ministère des Finances et le groupe Sonelgaz. Mais, aujourd'hui la gestion des fonds est confiée au ministère de l'Energie et des Mines qui signe des contrats avec Sonelgaz chargée de la réalisation », a-t-il indiqué à cet effet.

Actuellement, les appels d'offres sont lancés « après l'achèvement des études techniques des projets, alors que cela se faisait auparavant sur la base d'estimations de programmes », a expliqué M. Redouane. « Malgré ce retard, nous sommes optimistes quant à l'achèvement de ce programme dans les

délais prévus, les entreprises algériennes ayant acquis un capital d'expérience qui leur permet de relever ce défi », a-t-il rassuré. Cette première tranche du programme quinquennal 2010-2014 porte sur la réalisation d'un total de 251.203 branchements à travers 184 localités et près de 400 quartiers et lotissements sociaux, a fait savoir le même responsable, précisant que le montant alloué à ce projet est de l'ordre de « 270 milliards de DA ». L'ouverture des offres techniques relatives au programme de raccordement au réseau de l'électricité se fera le 04 mars prochain, a, par ailleurs, affirmé M. Redouane, faisant état de son « optimisme concernant l'achèvement de l'ensemble des projets avant la fin de l'actuel quinquennat ».

R.N.

DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Bouteflika souhaite aux Sahraouis de concrétiser leur aspiration

Le chef de l'Etat a réaffirmé l'attachement de l'Algérie au "strict" respect du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, conformément à la légalité internationale et à la doctrine des Nations unies en matière de décolonisation.

PAR LAKHDARI BRAHIM

A l'occasion du 37e anniversaire de la proclamation de la République sahraouie, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé, hier, un message de félicitations au président sahraoui, Mohamed Abdelaziz, dans lequel il a souhaité au peuple sahraoui la réussite dans la concrétisation de son aspiration "légitime" à l'exercice de son droit à



l'autodétermination. "A l'occasion de la cérémonie du 37e anniversaire de la proclamation de la République arabe sahraouie démocratique, il me plaît de vous adresser mes chaleureuses félicitations ainsi que mes meilleurs vœux de réussite dans la concrétisation de l'aspiration légitime du peuple sahraoui frère à l'exercice de son droit à l'autodétermination", a écrit le président Bouteflika dans son message.

Le chef de l'Etat a saisi cette opportunité pour "réaffirmer l'attachement de l'Algérie au

"strict" respect du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, conformément à la légalité internationale et à la doctrine des Nations unies en matière de décolonisation". Dans ce cadre, le président Bouteflika a réaffirmé que "l'Algérie ne ménagera aucun effort pour apporter son soutien et son appui à la communauté internationale dans ses démarches visant à promouvoir une solution à la question du Sahara Occidental qui garantirait au peuple sahraoui frère l'exercice de son droit à l'autodétermination". "Je voudrais également réitérer mon souhait de voir le Secrétaire général de l'Onu et son envoyé personnel réussir la mission d'aider le Royaume du Maroc et le Front Polisario à parvenir à une solution juste et durable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental", a-t-il souligné. "Comme elle l'a fait par le passé, l'Algérie continuera, en sa qualité de pays voisin, à encourager les deux parties à oeuvrer pour atteindre cette solution, dans le respect de la légalité internationale", conclut le président de la République. **L. B.**

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

L'Algérie réitère son engagement

PAR INES AMROUDE

L'Algérie a réitéré, hier à Genève, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, son engagement pour le renforcement des droits de l'homme et, en même temps, dans la bataille du développement et de la croissance. «L'Algérie saisit cette occasion pour renouveler son engagement en faveur des droits de l'homme et solliciter l'appui des pays amis et partenaires pour sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2014-2016 lors des élections prévues en novembre 2013 à New York à l'occasion de la 68e session de l'Assemblée générale de l'Onu», a indiqué Medelci dans une intervention devant le segment de haut niveau de la 22ème session du Conseil des droits de l'homme. "L'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, adoptée par référendum, a créé un climat favorable dans notre pays, confortant ainsi l'interaction entre sécurité et développement", a-t-il rappelé, soulignant que "les importants investissements consentis au titre des deux plans quinquennaux successifs, ont renforcé la dynamique de développement, de distribution des revenus, d'intégration sociale et de création d'emplois". "L'Algérie s'emploie à élargir les progrès démocratiques engrangés au titre de l'application de la politique des droits de l'homme, couplée à la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, afin de consolider

er les acquis sociaux et la cohésion sociale", a relevé Medelci. Il a noté également que "les efforts déployés par le gouvernement et les Algériens ont permis d'atteindre la plupart des objectifs du millénaire pour le développement et qui a valu à l'Algérie d'être sélectionnée, par les Nations unies, pour participer aux consultations de l'agenda post-2015". Dans le même temps, la politique sociale du gouvernement "a permis le relèvement des bas salaires, l'accès au logement, en particulier pour les plus défavorisés, sans oublier les efforts significatifs pour l'éradication de l'habitat précaire, l'accès à l'eau potable et à l'énergie dans les zones les plus reculées du pays, ainsi que la lutte contre toutes les formes de violence, notamment contre la femme", a-t-il plaidé. Pour Medelci, "l'un des objectifs majeurs de l'Algérie réside dans le saut qualitatif de ses services publics, disponibles sur l'ensemble du territoire national". "A cet égard, nous sommes conscients de l'importance que revêt la qualité de l'éducation, une responsabilité première de l'Etat qui garantit et assure l'accès gratuit à ce droit fondamental, sans discrimination entre filles et garçons, depuis le cycle primaire jusqu'au cycle universitaire", a-t-il mentionné. «Un surcroît d'efforts est également déployé pour améliorer la qualité de notre système de santé universel et gratuit, dans ses dimensions de prévention, de diagnostic et de traitement, ainsi que l'amélioration du système de production et des circuits d'approvisionnement et de distribution des médicaments". "Le VIH-Sida, heureusement

marginal dans notre pays, affecte de nombreux pays de la région. Le centre africain de lutte contre cette maladie qui sera basé en Algérie, est en cours de lancement", a-t-il poursuivi. Medelci a également mis en avant la protection des enfants et adolescents qui "incombe aussi bien à l'Etat, à la société qu'à la famille, et revêt un caractère prioritaire", précisant que les pouvoirs publics en Algérie "œuvrent à la promotion de synergies, afin d'améliorer la prévention et la prise en charge de leurs problèmes spécifiques". Le ministre a, par la même occasion, mis l'accent sur les réformes impulsées par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et qui "ont permis d'enregistrer des avancées significatives", citant notamment les différentes lois promulguées "confortant le champ politique, la liberté des médias, le contrôle des élections, la consolidation du mouvement associatif et l'introduction d'un pourcentage ne devant pas être inférieur à 30% pour les femmes dans les assemblées élues". "Cette politique volontariste s'est traduite par un changement dans la composition des deux Chambres du Parlement où la présence féminine a dépassé les 30% lors des élections législatives du 10 mai 2012", a-t-il observé. Le ministre a fait remarquer, à ce propos, que "ces accomplissements nous confortent dans notre volonté de poursuivre l'édification d'une société plus juste, plus fraternelle et solidaire", estimant que l'Algérie, comme d'autre pays, "a encore du chemin à parcourir" pour que "l'efficacité des droits de l'homme soit pleinement réalisée".

«Nous ne faiblirons pas dans notre détermination à poursuivre cet objectif qui rend la société si vivante et si vibrante», a-t-il affirmé. Abordant le phénomène des flux migratoires attisés par la situation en Afrique, Medelci a indiqué qu'il s'agit d'un "défi" pour la protection des droits de l'homme. L'Algérie, a-t-il dit, "réaffirme son attachement aux principes d'intégration des migrants et de leur protection contre les discriminations", tout en soulignant que les mesures prises pour faire face aux flux venant du Sahel et de l'Afrique sub-saharienne, "illustrent l'engagement de l'Algérie sur ces questions qu'elle défend dans les forums internationaux".

Dans ce contexte, le chef de la diplomatie algérienne a évoqué "l'adaptation en cours du code pénal pour y intégrer les dispositions relatives à la protection des victimes de la traite des personnes, un fléau érigé en crime dans notre dispositif juridique et réglementaire". Il a, en outre, souligné l'adhésion de l'Algérie à la convention sur les droits des personnes handicapées, de même que les mesures prises en faveur de cette catégorie vulnérable de la société. "L'Algérie continue d'observer le moratoire sur la peine de mort et se porte co-auteur de la résolution annuelle de l'Assemblée générale et participe en qualité d'observateur aux travaux de la commission internationale contre la peine de mort", a-t-il encore relevé.

I. A.

POUR LES METTRE À L'ABRI DE LA CORRUPTION

Des salaires décents pour les maires

PAR KAMAL HAMED

Les maires percevront désormais des indemnités. Le décret exécutif y afférent qui a été signé par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, entrera ainsi en vigueur dès sa promulgation au Journal officiel. Cette annonce, qui a été faite avant-hier par le ministère l'Intérieur et des Collectivités locales, sera certainement bien accueillie par tous les élus locaux concernés par la mesure. Car il n'y a pas que les présidents des assemblées populaires communales (P/APC) qui vont bénéficier de ces indemnités. En effet, selon le communiqué du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, sont aussi concernés le président de l'assemblée populaire de wilaya (P/APW) et ses adjoints, les présidents des commissions permanentes de l'assemblée populaire de wilaya, les adjoints du P/APC, les délégués spéciaux communaux et les présidents des commissions permanentes de l'assemblée populaire communale. En somme tous ceux qui sont considérés comme des «permanents». Selon le communiqué du département de Daho Ould Kablia ce décret exécutif, qui fixe les conditions de détachement des élus locaux et les indemnités qui leur sont allouées, contient plusieurs dispositions inhérentes, notamment à la question de la

rémunération des élus locaux dans le sens d'une amélioration à la mesure de la responsabilité qui leur est conférée par la loi et ce, grâce à la mise en place d'un système de compensation adéquat visant à mieux indemniser les élus qui participent plus activement que d'autres à la gestion des collectivités locales. Il faut dire que les élus locaux et surtout les P/APC, les P/APW ont toujours fait de la question des indemnités une des plus importantes de leurs priorités. Ils n'ont eu de cesse, en effet, de revendiquer, un salaire décent à même de leur permettre de mener à bien les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat électif. Une revendication fort légitime au demeurant, appuyée de surcroît par l'ensemble de la classe politique, toutes tendances confondues, cela sachant que les maires percevaient des indemnités fort peu conséquentes. Et cela dure depuis un peu plus de vingt années maintenant, soit depuis la promulgation des lois relatives aux APC et APW. Des lois révisées tout récemment avec l'entrée en vigueur des nouveaux codes communal et de wilaya. Ainsi les P/APC touchaient une indemnité variant entre 15.000 et 17.000 DA seulement. Pour de nombreux observateurs ces maigres indemnités ne sont point faites, loin s'en faut, pour décourager la propagation de la corruption. Ce fléau s'est considérablement répandu, il faut le dire,

au sein des maires notamment et il n'y a qu'à voir le nombre de P/APC qui ont été condamnés ou poursuivis par la justice pour s'en convaincre. Des dizaines, voire même de centaines de maires, ont été en effet condamnés et certains croupissent toujours dans les prisons. Selon certaines indiscrétions les nouvelles indemnités devraient être à la hauteur des attentes et des espérances des élus locaux. En effet, à en croire certaines sources, ces indemnités, qui prendraient en conséquence la taille des villes et leur importance démographique varieraient entre 80.000 et 160.000 DA. Selon le communiqué du ministère de l'Intérieur Le nouveau système de rémunération mis en place prend en considération «la taille démographique de la commune et de la wilaya, la référence à l'évolution des salaires dans la fonction publique et les spécificités propres aux collectivités locales en termes de charge de travail, de volume des responsabilités et de classement suivant la zone géographique». Il est évident que les revendications des P/APC ne vont pas s'arrêter à ce stade puisque ils n'ont eu de cesse de réclamer aussi «l'immunité judiciaire» ainsi qu'un «statut particulier de l' élu». Sur ce dernier point, le ministère a évoqué à maintes reprises l'éventualité de l'élaboration d'un tel texte juridique.

K. H.

LES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

A quoi sert le mouvement associatif ?

En Algérie, 81.000 associations de différents horizons existent. Ces associations peuvent créer 810.000 emplois expliquent les spécialistes présents hier au Forum DK News, cela sans oublier le rôle qualitatif que peuvent jouer ces dernières.

PAR SOFIANE ABI

Toutefois, aujourd'hui, les présidents des associations parlent d'une absence de "solidarité" de l'État algérien avec leurs associations. Une absence qualifiée par ces présidents de véritable poudrière qui peut souffler sur la stabilité du pays vu le contexte actuel. C'est l'avis même de Mme. Benhabyles, du directeur exécutif de la Forem, M. Mekki et de Maître Aâzzi, présents hier à Alger.

Dans un point de presse animé hier au Forum *DK News*, les personnes ci-dessus citées ont tous tiré la sonnette d'alarme sur la situation du mouvement associatif et l'État en Algérie, qu'ils ont qualifiée de véritable poudrière qui peut mettre en danger à tout le moment la sécurité et la stabilité du pays. Pour l'ex-ministre de la Solidarité, en l'occurrence Mme. Benhabyles une véritable fracture existe aujourd'hui entre les associations de différents caractères avec l'État algérien. Elle a dit à ce sujet: *"Aujourd'hui, pour beaucoup d'associations, à l'image de la mienne qui existe depuis l'année 1990, il y a des difficultés . A commencer par les subventions qui, malheureusement, ne sont pas octroyées par l'État, notamment par le ministère de la Solidarité et celui de l'Intérieur"*, explique cette femme. Cette dernière défend son parcours dans le monde associatif, qui date depuis l'année 1990. Pour elle, l'État algérien a délaissé les vraies associations, celles qui militent sur le terrain, pour se tourner vers celles qui n'attendent que les subventions à des fins que tout le monde connaît. *"Je me bats, chaque jour, pour arriver à avoir de l'argent, des chaises, des dons versés par des donateurs. Je fais même du porte-à-porte pour atténuer le manque flagrant en nourritures, en chaises roulantes pour les handicapés pour qui, plusieurs milliers de familles algériennes se battent"*, continue à dire Mme. Benhabyles. *"Je suis inquiète pour l'avenir de mon pays, surtout lorsqu'on*



Saïda Benhabyles, présidente de l'Organisation nationale des victimes du terrorisme.

a vu que dans plusieurs pays arabes y compris nos voisins comment la situation sécuritaire a chuté et tout cela parce que des pays étrangers ont utilisé des associations issues de la société civile pour frapper la stabilité de ces pays. Ce modèle peut se reproduire chez nous si l'État algérien continue à ignorer le rôle capitale des associations", tient-elle à signaler. Par contre, pour Mme. Benhabyles, il y a certaines associations civiles avec lesquelles il faut être prudent à l'image, comme elle a expliqué hier au Forum *DK News*, de l'association "SOS Disparus". Cette association, explique toujours Mme Benhabyles, a perçu de l'argent en devises de la part d'un pays étranger, cela en contrepartie d'informations fournies par cette association au bénéfice de ce pays étranger. *"Je tiens en mains un rapport qui prouve ce que je suis en train de dire et je n'ai pas peur de dire cela"*, déclare-t-elle. *"Il n'est plus un secret pour nous que l'Algérie est aujourd'hui ciblée par ce qu'on appelle le printemps arabe. Ce*

qui s'est produit dans beaucoup de pays arabes peut nous frapper et la meilleure leçon n'est autre que Tinguetourine", dit-elle. Les explications données par la présidente de l'Organisation nationale des victimes du terrorisme ont été appuyées par Maître Aâzzi qui, au cours de son intervention, a tenu, pour sa part, à expliquer les conséquences de l'absence de la solidarité entre l'État algérien et les associations. Pour l'avocat, aujourd'hui, il y a une sorte de compétitivité entre certains ministères qui veulent à tout prix faire éloigner le mouvement associatif en Algérie. *"Chacun traite à sa manière les définitions de la solidarité. Sur le terrain tout le monde est absent et seuls les membres des associations sont livrés à eux-mêmes pour batailler pour que les Algériens vivent en harmonie loin de la misère"*, tient-il à souligner. Il continue à expliquer, *"je vous cite à titre exemple comment les ministères traitent les associations. Une fois qu'une association propose un projet pour le bien*

des familles en doléances ou pour le bien des jeunes sans emplois, certains ministères vous répondent, une fois réunis autour d'une table, qu'ils ne font pas confiance au projet et que, eux, ont un autre projet beaucoup plus prometteur et rentable. Mais, sur le terrain, aucun projet n'a été réalisé aux profits des jeunes". Cette situation a freiné le rapport très positif des associations qui peuvent faire des miracles en Algérie.

81.000 associations en Algérie

Lors de son intervention, le directeur exécutif de la Forem a lui aussi tiré la sonnette d'alarme vu les obstacles *"bureaucratiques"* auxquels les associations font face sur le terrain. Pour lui, les 81 000 associations qui existent en Algérie et qui sont autorisées à exercer légalement ont peiné durant des années pour arriver à avoir un *"partenaire"* fort et durable qu'est l'Etat, dans le cadre de leurs activités. Cependant, ce partenariat a été bafoué par l'Etat algérien, explique M. Mekki. Conséquences: certaines associations se dirigent vers des donateurs étrangers, à l'image des ambassades, des organisations internationales et des pays étrangers. *"Nous, ce que nous voulons c'est que l'Etat nous aide à valoriser la solidarité entre les Algériens. C'est à travers cette coopération logique, comme cela est fait dans les pays européens, que nous pouvons lutter contre la précarité en Algérie"*, explique le directeur exécutif de la Forem. *"Je vais vous donner un petit exemple : la Forem a pris en charge, dans le cadre de ses activités, 5000 orphelins algériens, afin qu'ils arrivent à suivre leurs études et avoir un avenir meilleur et surtout pour pouvoir les éloigner du monde de la criminalité. Cependant, cette bonne initiative été mal acceptée et mal vue par l'ex-ministre de la Solidarité qui a refusé de nous prêter main forte, voire même exiger que ce genre d'aides soit pris en charge par son département et non pas par les associations"*, persiste M. Mekki. *"Malheureusement, ce genre de comportements et cette absence de l'Etat sur le terrain peut avoir des répercussions graves sur la sécurité de notre pays, étant donné que le nombre des pauvres continue à croître en l'absence d'une politique concertée"*, explique-t-il.

S. A

BOUMERDÈS, LUTTE ANTITERRORISTE

Arrestation de plusieurs individus suspectés de collaborer avec des groupes armés

PAR TAHAR OUNAS

Courant du mois de janvier dernier plusieurs individus suspectés de soutenir les groupes terroristes dans la wilaya de Boumerdès, auraient été arrêtés par les services de sécurité, avons-nous appris de source bien informée. Celle-ci ajoute que la plupart des personnes ont été appréhendées dans les régions de l'est de Bordj Ménaïel et Issers notamment. Ils sont âgés entre 25 et 40 ans, ces individus fournissaient des informations aux groupes armés sur les déplacements des services de sécurité dans la région. Ces gens formaient

des groupes de soutien aux terroristes de l'ex-GSPC en leur fournissant, non seulement des renseignements, comme indicateurs des terroristes, mais également de produits alimentaires, des effets vestimentaires et dans d'autres cas des finances. Notons que plusieurs agriculteurs dans la région notamment ceux exerçant dans l'est de la wilaya et qui sont connus pour leur activité agricole de vigne notamment payent souvent, sous la menace de mort ou autre, des dîmes aux acolytes de Droukdel qui écumant les massifs forestiers. La mise hors circuit des réseaux de soutien aux terroristes de l'ex-GSPC, aide dans la plupart des cas, à prévoir ou à contrer

des attentats terroristes contre les forces de sécurité. C'est dire que ces réseaux sont la pierre angulaire de l'activité terroriste depuis que l'hydre islamiste semait la terreur au sein de la population.

Le démantèlement d'un groupe d'individus impliqués dans le soutien aux groupes armés, avait, en juin de l'année 2012, permis la capture d'un terroriste de l'ex-GSPC considéré comme l'un des vétérans de l'organisation que dirige Droukdel, en l'occurrence Azzazni Mohamed, alias Moadh, l'émir de la sérieate des Issers, au cours d'une embuscade militaire sur les hauteurs de Tizi n'Ali N'Slimane.

T. O.

BILAN DES RAPTS D'ENFANTS

204 cas enregistrés en 2012

Les proches du milieu des enfants enlevés", a indiqué Mme Messaoudène lors de la présentation du programme "Année de l'Algérie sur la prévention de proximité en milieu urbain". Elle a précisé à ce propos, que le nombre de raptés en 2012 a baissé par rapport à 2011 où 221 cas ont été recensés et traités.

Elle a souligné en outre, que les cas de kidnapping suivis de demande de rançon, d'assassinat ou de viol puis d'assassinat étaient "peu nombreux" faisant remarquer que

les enquêtes sur ces affaires "ont révélé pour la majeure partie des cas, l'existence d'un lien de parenté entre la victime et l'agresseur". Et c'est cela même qui "met l'enfant en confiance", a-t-elle encore dit. "80% des cas de rapt dénoncés cette année sont infondés", a-t-elle ajouté avant de conclure que "certains sont montés de toute pièce par les enfants eux-mêmes qui prétendent avoir été enlevés pour échapper à la sanction parentale en raison d'un échec scolaire".

TIZI-OUZOU

Peine capitale par contumace contre 4 terroristes

Le tribunal criminel près la cour de Tizi-Ouzou a prononcé, lundi soir, la peine capitale par contumace contre 4 terroristes, impliqués dans l'assassinat, le 4 avril 2012, d'un officier de police à Tizi Ouzou. A cette date, cet officier accompagné d'un élément de la police scientifique, s'était rendu, au lieu dit "Le pont de Bougie", situé à la sortie Est de la ville de Tizi Ouzou, pour établir un constat de saisie de camions de transport de sable, selon l'arrêt de renvoi. En revenant de leur mission, les policiers sont tombés dans une embuscade tendue par un groupe terroriste, au cours de laquelle l'officier avait été grièvement blessé. Les terroristes auteurs de l'attentat, à savoir Dj. A., A. Y., T. F. et B. A., ont été jugés par contumace pour le chef d'accusation de "création d'un groupe terroriste armé", "homicide volontaire avec préméditation" et "tentative d'homicide volontaire".

SALON ALGER FASHION POUR LES PROFESSIONNELS

Forte croissance du textile turc sur le marché national

Pour sa troisième édition, le Salon Fashion Alger sera l'occasion pour les professionnels du secteur des textiles algérien de rencontrer plus de 50 entreprises turques de ce secteur porteur et lucratif, en raison de la forte compétitivité et la rude concurrence internationale.

PAR AMAR AOUIMER

Il s'agit également, selon l'organisateur de cette manifestation économique et commerciale prévue du 28 février au 2 mars prochain au palais des expositions de la Safex « de développer des relations commerciales entre les opérateurs économiques algériens et les industriels et investisseurs de Turquie ». Organisé par Meridyen Fuarcilik avec le soutien du ministère de l'Economie turque, cet événement verra la participation et la présence de nombreuses sociétés dans les domaines du prêt à porter hommes et femmes, vêtements de sport, vêtements pour enfants et sous vêtements et accessoires. Ce salon sera également



l'opportunité pour découvrir les derniers modèles et les dernières collections turques. Plus de 1.500 m² de superficie sont dédiés pour les représentants de la filière turque des concepteurs et modélistes, selon M. Emre, responsable commercial à l'ambassade turque à Alger. « Le premier objectif essentiel du salon consistent notamment à mettre en relation les spécialistes de la mode turque avec les professionnels algériens » a-t-il dit, ajoutant que « tous les professionnels du textile et du design

mode seront au rendez-vous de cet événement ». Pour Hassan Askan, diplomate et responsable commercial à l'ambassade turque, « les relations économiques entre les deux pays sont importantes et nous avons 200 participations à des salons et foires dans le monde par an. Il y a six participations nationales soutenues par l'Etat turc en Algérie ». Il estime que « l'économie turque est la 16e au niveau mondial et la 6e au niveau européen. L'Algérie a connu une période de stabilité économique importante et l'Algérie et la Turquie se

développent en accentuant leurs relations ». Pour 2012, le niveau des échanges est de 5 milliards dollars, soit 3 milliards d'exportations vers l'Algérie et 2 milliards d'exportations algériennes vers la Turquie. « Les échanges entre les deux pays représentent 4 % du total des échanges algériens. Le niveau actuel des relations est en dessous de ce qu'il doit être ». Il ajoute que « les investissements turcs en Algérie en 2012 ont atteint 1 milliard dollars. Le secteur de la construction est le secteur phare en Algérie employant 7.000 travailleurs ». Les secteurs bancaires, des services et du tourisme seront, aussi, en pleine concentration dans le développement des relations entre les deux pays. « Nous sommes intéressés par les modèles printemps et été 2013 sachant que les entreprises turques viennent pour la plupart d'Istanbul. » Pour les promoteurs turcs de ce salon, « une forte croissance de la présence des entreprises du textile turque a été constatée en Algérie ces dernières années. » Ces créations plaisent aux consommateurs algériens et sont fortement recherchées. De plus, les acheteurs algériens des sociétés du secteur du textile sont très actifs à l'international et de très nombreuses synergies se créent avec les groupes turcs du secteur des textiles ». Plus de 32 millions de touristes ont visité la Turquie en 2012, dont 100.000 touristes algériens. A. A.

DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DU E-COMMERCE

L'entrepreneuriat en pleine mutation

PAR RIAD EL HADI

Des jeunes participants à une journée d'information sur "L'incubateur technologique" ont manifesté leur intérêt à accéder au domaine de l'entrepreneuriat par le développement des technologies de l'e-commerce. Les participants à cette rencontre, organisée par l'institut national des télécommunications et technologies de l'information et communications et l'Agence nationale de promotion des techno parcs, ont été

unanimes, lors de cette rencontre intitulée "Techno bridge", à dire que le terrain "est fertile dans ce domaine en Algérie surtout à la veille du lancement de la licence de troisième génération". "Le marché algérien nécessite des services diversifiés en matière de développement de l'e-commerce par des innovations et des initiatives par l'accès au monde de l'entrepreneuriat", a indiqué un jeune entrepreneur, Yughorta Benali, qui a créé dernièrement une entreprise commerciale de services basés sur le paiement électronique. Ce jeune a présenté, à l'instar

d'autres participants à cette manifestation, un exposé sur son expérience réalisée dans le cadre de la première promotion encadrée par l'incubateur technologique du techno parc de Sidi Abdallah en 2010. Les participants à cette rencontre ont évoqué les stratégies et le savoir-faire permettant de développer les techniques et technologies des services économiques, la création d'entreprises dont les activités et valeurs ajoutées sont liées aux TIC. Les étudiants et chercheurs de l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la

communication d'Oran ont pris connaissance des dispositifs offerts par l'incubateur technologique dont a bénéficié cet établissement de formation dans la création d'entreprises et d'activités économiques en matière des TIC. Les experts relevant de l'Agence nationale de promotion des techno-parcs ont abordé les avantages de ces incubateurs et les moyens de bénéficier du soutien, de l'accompagnement et des méthodes nécessaires de présentation des projets, entre autres.

R. E.

INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES

"L'ensemble des contraintes levées" selon Benmeradi

Les contraintes liées à l'investissement touristique dans le pays ont toutes été levées, a affirmé le ministre du Tourisme et de l'artisanat, Mohamed Benmeradi. Le ministre qui effectuait une visite de travail dans cette wilaya, a de nouveau appelé, dans ce cadre, les responsables concernés à "encourager les investisseurs à localiser et à concrétiser leurs projets dans les zones d'expansion touristique (ZET)". Les mesures de facilitation prises dans ce sens sont "susceptibles d'avoir un effet incitatif sur les investisseurs nationaux et étrangers qui pourront lancer leurs projets dans les ZET dotées de plans d'aménagement touristique (PAT)", a souligné Benmeradi,

avant d'inviter les promoteurs à "investir en Algérie, un pays qui aspire à relever le défi de la qualité touristique". Le ministre a insisté, d'autre part, sur la nécessité de localiser les 22 projets touristiques prévus à Annaba au niveau des ZET de Oued Bagrat (Seraïdi) et de la Baie Ouest de Chetaïbi. La localisation de ces projets programmés dans des ZET disposant de plans d'aménagement permet d'encourager l'investissement dans le secteur et de promouvoir la destination Algérie. Un exposé consacré à la modernisation de cinq établissements hôteliers publics, en l'occurrence le Seybouse et El Moutazeh (Annaba), Mermoura et Chellala (Guelma) El Mordjane (El Kala, dans la wilaya d'El Tarf),

moyennant un coût global de 9 milliards de dinars a été présenté au ministre qui s'est rendu par la suite à l'hôtel Sabri où il a visité une exposition de l'artisanat local. L'inspection des travaux d'extension de l'hôtel Mimosa Palace a constitué la dernière étape de la visite de Benmeradi qui avait présidé, dans la matinée, une cérémonie de signature d'un contrat de gestion et de management entre le Groupe Benouhiba et la chaîne internationale hôtelière Golden Tulip. Ce contrat d'une durée de 10 ans vise la mise à niveau du système de gestion des hôtels Sabri et Rym El Djamil qui seront désormais, respectivement, le "Sabri Golden Tulip" et le "Tulip Inn". R. E.

OUVERTURE D'UNE LIGNE AÉRIENNE ALGER-AMMAN

La Royal Jordanien investit le marché algérien

A raison de deux vols par semaine, la compagnie aérienne Royal Jordanian va desservir les deux capitales pour la première fois depuis la création de cette compagnie il y a 50 années. Selon Jihad Mehyar, directeur régional pour le Moyen Orient et l'Afrique, estime que la fréquence de cette ligne sera plus importante après le 1er avril prochain où le nombre de vols réguliers passera au nombre de trois. Ainsi, l'inauguration de cette liaison aéri-

enne permettra de transporter, notamment des ressortissants algériens résidant en Jordanie, mais également des hommes d'affaires et des touristes, anis que des pèlerins désirant se rendre à La Mecque et à Medina pour les rites religieux du Hadj et de la Omra. « Cette ligne desservira les différentes catégories de citoyens des deux pays, en particulier les hommes d'affaires dans divers secteurs, principalement les industries chimiques et pharmaceutiques et d'autres », tels

que les cultures industrielles maraîchères où des ingénieurs agronomes algériens vont souvent en Jordanie pour des stages de perfectionnement en agriculture a souligné le directeur général de la Royal Jordanian, Amer El Hadidi. Celui-ci ajoute que « ces vols seront attractifs en matière de tourisme médical provenant d'Algérie vers la Jordanie, qui sera dans le futur une destination arabe attractive en matière de tourisme thérapeutique et médical ». A. A.

PROJET DE CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES ÉLECTRIQUE Le développement socioéconomique version gent féminine

Un projet de création d'une base de données électronique sur les affaires intéressant la femme arabe au volet législatif a été lancé, a annoncé la responsable du projet Leila Azouri Djoumhour du Liban. Intitulé "ABC des droits de la femme dans les législations arabes", ce projet prévoit "la création d'une base de données électroniques comprenant les questions les plus fréquemment posées dans le domaine juridique notamment concernant l'état civil et les droits socio-économiques et politiques". Le projet tend également à apporter des réponses aux questionnements de la femme arabe en vue de la sensibiliser et de lui permettre de jouir de ses droits et d'accomplir ses devoirs conformément à la situation législative de chaque pays arabe. Un groupe d'experts juridiques a été chargé du suivi des derniers développements dans le domaine législatif en vue de la collecte de la matière juridique. L'annonce du lancement de ce projet a été faite lors de la première journée des travaux du congrès de l'OFA auquel participent 15 délégations représentant les pays membres de l'organisation outre 6 autres délégations de la Ligue arabe. R. E.

M'SILA

Livraison de 100 km de routes nationales

Plusieurs tronçons de routes nationales (RN) totalisant un linéaire de 100 km seront réceptionnés "avant fin 2013" dans la wilaya de M'sila, a affirmé la Direction des Travaux publics (DTP).

Ce programme de modernisation s'articule autour de l'entretien et de la réhabilitation de la RN 40 dans le segment reliant le carrefour d'Aïn Lahdjel (nord de la wilaya) à la localité de Sabla, près de Magra (Est) et de la RN 8 entre les communes de Sidi-Aïssa et de Boussaâda, situées au nord et au sud du chef-lieu de wilaya.

Les travaux d'entretien des RN 60 et 46, qui avancent à un rythme jugé "appréciable", seront achevés dont les délais prévus, selon la même direction qui a estimé que la concrétisation de l'ensemble de ces actions, qui ont également concerné le dédoublement de la RN 45 dans la zone de Khemissa (sur 2 km), permettra de désengorger plusieurs routes nationales à grande circulation, empruntées quotidiennement par 50.000 véhicules.

La wilaya de M'sila dispose de routes nationales longues de 924 km, empruntées par plus de 100.000 véhicules/jour, dont 20% de poids lourds, a signalé la DTP, rappelant que plus de 800 km de ces routes ont fait l'objet d'opérations de réhabilitation et d'entretien depuis 1999.

JIJEL

Riche programme pour le 1er mars

Un riche programme a été concocté par les éléments de la Protection civile de Jijel pour la célébration, le 1er mars prochain, de leur journée mondiale sous le thème "Rôle de la société dans la Protection civile".

Le programme arrêté prévoit différentes manifestations, notamment des "portes ouvertes" au grand public à travers les différentes unités d'intervention de la wilaya qui mettront en relief l'importance des missions dévolues à la Protection civile.

Des activités sportives et culturelles ont été programmées du 21 au 28 février courant, les manœuvres de secourisme devant constituer le "clou" de ces manifestations.

TISSEMSILT

Logements publics locatifs à Lardjam

La liste des bénéficiaires de 270 logements publics locatifs a été rendue publique à Lardjam (Tissemsilt), selon les responsables locaux.

L'attribution de ces logements de type F3, situés à Haï Ennahda et Essalem, sera effective après l'achèvement des procédures juridiques relatives aux recours et la mise au point de la liste définitive des bénéficiaires, selon les services de la daïra. 3.000 dossiers de demandeurs de logement social dans la commune de Lardjam ont été, à cet effet, étudiés et une liste préliminaire de 270 bénéficiaires a été établie.

APS

EL-TARF, SENSIBILISATION ET VULGARISATION SUR LES ZONES HUMIDES

56.098 oiseaux d'eau dénombrés

Dans la wilaya d'El-Tarf, 56.098 oiseaux d'eau ont été dénombrés dans les différents plans d'eau, ont indiqué, la semaine dernière, les animateurs d'une journée de sensibilisation et de vulgarisation sur les zones humides ciblant les élèves des établissements scolaires.



PAR BOUZIANE MEHDI

L'opération de comptage a été effectuée durant la première semaine du mois de février en cours, à travers les lacs des oiseaux, Tonga, Oubeira, Bleu et Mellah ainsi que dans les marais de Mekhada, de Bourdim, d'El Houichiya et Graât Ghoubzi, a précisé l'APS

Il a été recensé 5.963 anatidés, dont 3.130 canards siffleurs ainsi que 1.971 canards chipots et 5 têtes entre de fuligules nyroca et fuligules milouins, ces derniers faisant partie des espèces rares ou en voie

de disparition, ont souligné les animateurs de la rencontre. Parmi les espèces identifiées figurent également la sarcelle marbrée, l'érismaure à tête blanche, la mouette rieuse et la grande aigrette, ont également indiqué les mêmes animateurs.

Cette rencontre de sensibilisation a permis aux élèves de découvrir le complexe des zones humides dont s'enorgueillit cette wilaya, sa gestion, l'exploitation de ses ressources ainsi que sa valeur économique et scientifique, selon l'APS qui a ajouté que l'accent a été mis sur l'importance de l'impact des zones humides sur la biodiversité.

Ces sites constituent un complexe "unique en son genre au niveau du parc

national d'El Kala (PNEK) car situés sur les voies de migration du paléarctique occidental", ont indiqué les intervenants, ajoutant que des dizaines d'oiseaux d'eaux fréquentent ce complexe qui reste un milieu privilégié pour la nidification de nombreuses espèces rares, d'où l'importance de leur protection.

Une démonstration d'identification de quelques espèces de gibier d'eau a été faite, à cette occasion, aux écoliers qui ont eu à observer, au moyen de jumelles, différentes espèces d'oiseaux d'eau.

Dans la wilaya d'El-Tarf, plus de 30.000 oiseaux d'eau avaient été dénombrés au cours de l'exercice 2012.

B. M.

NAÂMA, RÉSORPTION DE L'HABITAT PRÉCAIRE À MÉCHERIA

Attribution de 276 logements sociaux

Un quota de 276 logements de type social locatif a été attribué mardi à leurs bénéficiaires, dans la commune de Mécheria (Naâma), dans le cadre du programme de résorption de l'habitat précaire (P-RHP). L'opération d'attribution, à laquelle ont été associés les représentants de la société civile, a été opérée après étude minutieuse des dossiers des bénéficiaires par la commission ad-hoc de daïra, afin de garantir sa totale transparence, a indiqué le chef de la daïra de Mécheria. En parallèle, 240 logements

sociaux destinés au P-RHP ainsi que 150 logements promotionnels aidés ont été lancés dernièrement à Mécheria, la plus grande concentration de la wilaya avec une population de près de 85.000 âmes, selon l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI). Une superficie de 60 hectares a été également désignée à l'entrée nord de la ville de Mécheria pour accueillir d'autres programmes d'habitat, notamment l'habitat rural qui a bénéficié de 1.000 aides, a signalé la Direction du logement et des équipements collectifs

(Dlep) de la wilaya. La wilaya de Naâma a bénéficié, dans le cadre du plan de développement quinquennal 2010-2014, d'un programme global de 12.500 logements, toutes formules d'habitat confondues, susceptible, en plus de l'éradication de l'habitat précaire et de la récupération d'importantes poches foncières, de réduire le taux d'occupation par logement pour le ramener d'une moyenne de 5,52 actuellement à 4 habitants par logement, a souligné la Dlep.

APS

MOSTAGANEM

Projet d'une centrale électrique

La wilaya de Mostaganem a bénéficié récemment d'un projet de réalisation d'une centrale électrique, selon la directrice de l'énergie et des mines. Une enveloppe de plus de 73,4 milliards de dinars a été consacrée pour le financement de ce projet important qui permettra la production de 1.200 mégawatts d'électricité, a indiqué Mme Samia Benchaâ lors du forum de la wilaya. Il sera concrétisé sur une superficie globale de 40

hectares à la cité Sonactel, à l'est de la ville de Mostaganem, à proximité de la station de dessalement de l'eau de mer. Cette infrastructure contribuera à mettre fin aux coupures du courant électrique à Mostaganem et les wilayas avoisinantes surtout en période d'été. Mme Benchaâ a également annoncé le lancement, cette année, d'une opération de raccordement de 421 foyers au réseau d'électrification rurale, comme première phase du

programme inscrit au quinquennat en cours au profit de 2.832 foyers. Cette opération d'un coût de plus de 53 millions de dinars, qui comporte 4 kilomètres de réseau de haute tension et 27,6 km de basse tension, est destinée à 2.000 habitants.

Le taux de raccordement au réseau d'électrification rurale dans la wilaya de Mostaganem a atteint, jusqu'à la fin de l'année dernière, plus de 97%.

SUITE AU RENVERSEMENT D'UN CAMION

Le barrage de Aïn Zaouia pollué

Le barrage d'eau de Aïn Zaouia, dans la daïra de Drâa El Mizan, 40 kilomètres au sud du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, a été pollué suite à un accident d'un camion transportant un poste transformateur électrique mobile appartenant à une entreprise privée.

PAR LOUNES BOUGACI

Le camion en question s'est renversé sur le chemin de wilaya 30 en début de semaine à Aïn-Zaouia. *«Cet accident a provoqué la perforation du poste transformateur laissant s'échapper un volume d'environ 10 m³ d'huile isolante de type minéral, charriée vers la cuvette du barrage d'Aïn Zaouia d'une capacité de stockage de 1,4 million de m³, dont l'usage est agricole»*, précise une source crédible qui ajoute que dès le constat du sinistre, l'ensemble des services techniques concernés, accompagnés par les autorités locales ont été dépêchés sur les lieux pour l'évaluation et l'identification de la pollution. Il s'agit de la Direction de l'environnement, la direction de la Protection civile, la Direction des ressources en Eau, la Direction de l'énergie et des mines, la Sonelgaz de Tizi-Ouzou ainsi que les autorités locales de Aïn-Zaouia, Drâa El-Mizan et Frikat. Des représentants de l'entreprise GRTE de Oued Semmar étaient également sur les lieux.

«Le constat effectué fait ressortir la présence d'une nappe d'huile de couleur jaunâtre concentré du côté nord-est du barrage, suivant la direction des vents



dominants», nous dit-on. Et d'ajouter qu'après l'évaluation des moyens nécessaires à mettre en œuvre, un dispositif a été déployé et composé des moyens humains et matériels. Il s'agit d'agents de la Protection civile (une trentaine), une équipe de plongeurs, des conducteurs d'engins, une équipe de techniciens de laboratoire ainsi que des zodiacs, des groupes motopompes et autre matériels.

Cette logistique a permis dans une première étape de procéder au prélèvement d'échantillons d'eau du barrage par le laboratoire de l'Agence nationale des ressources hydriques (ANRH) en vue de déterminer sa concentration ainsi que le pompage d'un volume important de mélange d'huile et d'eau vers des fûts. L'opération se

poursuivra jusqu'à la circonscription de la pollution, notamment par le confinement au moyen du barrage flottant et des absorbants. *«Devant le questionnement de la population sur le caractère de dangerosité de cette huile, il y a lieu de rassurer qu'elle ne constitue aucunement un danger pour l'être humain. Aussi, il y a lieu de rappeler que l'Algérie a interdit la production, la commercialisation et l'utilisation des huiles askarels et ce depuis 1987. Cependant, il est recommandé aux agriculteurs utilisateurs de ce barrage d'éviter de recourir à l'irrigation ou à l'abreuvement du cheptel et ce, jusqu'à la fin de l'opération de pompage des huiles»*, avertissent les responsables concernés.

L. B.

TIZI-OUZOU

Un nouveau siège pour la Direction du tourisme

La Direction du tourisme de la wilaya de Tizi-Ouzou aura, désormais, un nouveau siège. D'ailleurs, le chantier de ce projet, actuellement en cours, a fait l'objet d'une visite d'inspection d'une forte délégation de la wilaya conduite par Abdelkader Bouazghi. Ce dernier était accompagné de Hocine Haroun, président de l'Assemblée populaire de wilaya, Ouahab Aït Menguellet, maire de la commune de Tizi-Ouzou, et d'autres responsables locaux, dont le chef de daïra.

La délégation a donc visité le chantier de construction du siège de la Direction du tourisme. Le premier magistrat de la wilaya a insisté sur la qualité des matériaux à utiliser pour les bureaux qui auront à recevoir le public, notamment le revêtement des sols.

La livraison de ce siège est prévue pour le 5 juillet 2013, selon les affirmations des responsables de la cellule de communication de la wilaya, qui ajoute que le même jour, la délégation officielle s'est rendue au chantier où est en train d'être reconstruite la maison des Aït Kaci, sise au niveau du quartier appelé communément la Haute ville.

«Le wali a insisté sur le choix des matériaux ainsi que sur la livraison du projet avant le 5 juillet 2013», ajoute notre source. La Direction des transports, nouvellement réceptionnée a été une autre étape de cette sortie. La qualité des travaux réalisés n'a pas manqué d'attirer l'attention du wali qui s'en est félicité. La délégation s'est ensuite déplacée vers d'autres chantiers, tels que celui de l'annexe de la bibliothèque

nationale et ceux concernant les nouveaux sièges de directions, comme celle de la pêche et des ressources halieutiques, de l'urbanisme et de la construction, de l'emploi, du siège de la subdivision des ressources en eau et le projet du parc de la wilaya ont fait partie du programme de cette visite.

Enfin, la délégation s'est déplacée au siège en construction de la Direction de l'emploi ainsi que du nouveau siège de la Direction de la culture où le wali a insisté auprès des entreprises réalisatrices des projets inspectés à renforcer leurs chantiers respectifs en moyens humains et matériels afin d'être au rendez-vous du 5 juillet 2013, a conclu notre source.

L. B.

DRAA BEN-KHEDDA

Eradication des commerces illicites

Les citoyens qui se sont rendus cette semaine dans la ville de Drâa Ben Khedda, située à 11 kilomètres à l'ouest du chef-lieu de la wilaya der Tizi-Ouzou, ont été agréablement surpris que la ville ait subitement changé de look. Dans le bon sens bien entendu. En effet, certaines baraques, érigées en véritables locaux commerciaux, ont tout simplement disparu du décor de cette ville qui accueille de plus en plus de monde à cause d'une multitude de raisons. Ainsi, l'ensemble des baraques situées notamment à l'entrée est de la ville des cigognes ont été démontées, libérant ainsi des trottoirs qui ont été squattés des années durant au grand dam des piétons mais aussi de celui des commerçants exerçant dans la légalité et payant rubis sur ongle aussi bien des loyers parfois faramineux que leurs

impôts. La ville a ainsi repris des allures plus attrayantes. Surtout que cette opération intervient après de nombreuses autres. Il s'agit, entre autres, de celle de la délocalisation de la station des fourgons et des bus de transport public des voyageurs. Cette dernière, qui était située en plein centre-ville en face de la grande mosquée, créait énormément de désagréments aussi bien pour les piétons que pour les automobilistes et les commerçants.

Des embouteillages monstres se créaient tout au long de la journée aux abords de cette station de bus laquelle était en plus située carrément à l'entrée de la ville. Mais depuis sa délocalisation, ce problème a été réglé définitivement. Les embouteillages ne sont plus ce qu'ils étaient il y a quelque temps dans cette partie de la ville, qui peut être

considérée, sans risque de se tromper, comme étant la deuxième grande ville de la wilaya de Tizi-Ouzou après Tizi-Ouzou. Il faut dire que l'une de choses qui attirent le plus les citoyens vers cette ville c'est le marché de détail de fruits et légumes, situé également à l'entrée est de la cité.

Il s'agit du marché de fruits et légumes le plus grand de la wilaya et qui plus est pratique les prix les plus attractifs dans toute la région. En plus des citoyens de la wilaya de Tizi-Ouzou, d'autres habitants de la wilaya limitrophe de Boumerdès viennent au marché de Drâa Ben-Khedda pour faire des achats en fruits et légumes en grandes quantités. Drâa Ben-Khedda est aussi connue pour la facilité de trouver un endroit où garer sa voiture. C'est tout le contraire de la ville de Tizi-Ouzou qui étouffe de plus en plus. L. B.

LEVDAHI

La route impraticable

Ce constat concerne aussi bien l'état de la route du chef-lieu du village Levdahi que celui de Tazmalt, situé à deux kilomètres de là. Le village Levdahi n'est pourtant situé qu'à moins de dix kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, sur la route reliant Tizi à Ouaguenoun. C'est aussi dans ce village qu'est érigé le siège de l'assemblée populaire communale d'Aït Aïssa Mimoun. Il ne s'agit donc pas d'un village situé en pleine montagne dans une région complètement enclavée. Pourtant, sur le plan des infrastructures, les choses sont loin d'être reluisantes. Ce qui frappe le plus l'attention, c'est l'état on ne peut mieux catastrophique dans lequel se trouve le tronçon de la route qui traverse le village de bout en bout. Il s'agit en plus d'une route principale empruntée par des milliers de véhicules tout les jours que Dieu fait. Les citoyens des communes de Ouaguenoun, Aït Aïssa Mimoun et Boudjima ainsi que Tala Atmane et certains de ceux de la commune de Timizart empruntent tous ce chemin pour rallier le chef-lieu de wilaya. Ceux qui endurent le plus les conséquences de ce laisser aller, ce sont bien entendu les transporteurs de voyageurs qui font se trajet plus de dix fois par jour. Cette situation dure depuis des années sans qu'aucune partie concernée ne daigne bouger le petit doigt.

MAISON DE LA CULTURE

Hommage à Mouloud Mammeri et à Moh Saïd Oubelaïd

La maison de la culture de Tizi-Ouzou abritera ce week-end et le début de la semaine prochaine deux hommages, l'un au chanteur révolutionnaire algérien d'expression kabyle, Moh Saïd Oubelaïd et le deuxième au romancier et chercheur Mouloud Mammeri. Pour le premier, il s'agira d'une journée d'évocation avec des expositions et des spectacles de chants ainsi qu'une conférence qui sera animée demain jeudi par Abdenmour Abdesselam sur la vie et l'œuvre de Moh Saïd Oubelaïd, auteur de la célèbre chanson « Avehri siwdasen slam ». Quant à l'hommage qui sera consacré à Mouloud Mammeri, il s'agira d'un colloque autour de l'œuvre de ce dernier qui verra la participation de conférenciers étrangers dont le célèbre Charles Bonn, connu pour être le concepteur et l'animateur du site internet Limag, consacré à la littérature maghrébine. D'autres enseignants d'université, notamment celle de Tizi-Ouzou, se succéderont à la tribune de la salle du petit théâtre de la maison de la culture de Tizi-Ouzou afin de disséquer, chacun à sa manière, l'œuvre romanesque de l'auteur de La Colline oubliée et de L'Opium et le bâton. Ce colloque sera organisé en guise de commémoration du 24e anniversaire de la mort de Mouloud Mammeri.

L. B.

DOCUMENT INDÉDIT

La feuille de route d'Aqmi au Mali

Trouvé conjointement par RFI et Libération, dans les locaux saccagés de l'ORTM de Tombouctou, un document broché, écrit en arabe, 79 pages foliotées, signé du rapporteur Abou Mossab Abdel Woudoud, plus connu sous le nom de l'Algérien Abdelmalek Droukdel, numéro 1 d'Aqmi. Droukdel en préambule précise qu'il est le fruit de "discussions collégiales" au sein d'Aqmi et est intitulé, "Orientation du jihad dans l'Azawad". Il est daté du 20 juillet 2012 et porte la cote 32/234. Pour le chercheur Mathieu Guidère, islamologue : "C'est la première fois que l'intégralité d'un document d'Aqmi est retrouvé, et est en mesure d'être diffusé." Droukdel y expose ses objectifs pour l'Azawad, le laboratoire qu'Al-Qaeda au Maghreb islamique a alors contribué à installer dans le nord du Mali. Pour lui, cela a été la première "expérimentation jihadiste" dans le Sahel, "une graine qui peut donner un bel arbre". Il s'agit, comme dans toute administration solide, d'un chapitre en six points qui fixe les priorités d'Aqmi, et sous chapitré : "Vision globale du projet jihadiste dans l'Azawad et politique de d'Al-Qaeda et à l'intérieur et à l'extérieur de l'Azawad." Le document éclaire sur la stratégie progressive que compte utiliser Aqmi, quitte à instrumentaliser ses alliés d'Ançar Dine et du MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad) : "Nous ferons également tout notre possible pour préserver Ançar Dine de nos activités négatives commises à l'extérieur afin qu'Ançar Dine préserve son projet dans le pays. Un point essentiel à ce propos : interdire de tuer au nom du jihad à l'intérieur de notre territoire".

Droukdel, plus loin dans le document, pointe "la faute politique" commise par Ançar Dine en détruisant les mausolées de Tombouctou. Le numéro 1 d'Aqmi explique que "ce zèle dans l'application de la charia" a braqué inutilement les projecteurs de "la communauté internationale sur nous". Et de rappeler qu'il faut "expliquer la charia aux populations avant de l'appliquer".

J. L. T.

DJIBOUTI, AU LENDEMAIN
DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**Arrestations massives d'opposants**

La FIDH et son organisation membre, la Ligue djiboutienne des droits Humains (LDDH), s'inquiètent des arrestations massives de membres de l'opposition, à Djibouti deux jours après des élections législatives marquées par de très nombreuses irrégularités entachant leur crédibilité. Alors que doit se tenir dans l'après-midi un meeting d'information de l'opposition, la FIDH et la LDDH interpellent les autorités djiboutiennes pour qu'il ne soit pas fait un usage disproportionné de la force publique, qu'elles stoppent immédiatement la vague d'arrestation en cours et libèrent les personnes arrêtées. En effet les autorités djiboutiennes mènent une vague d'arrestation sans précédent à Djibouti, la quasi-totalité des leaders de l'opposition ayant été arrêtés ou placés en résidence surveillées.

CUBA, PRÉSIDENTIELLE

Raul Castro réélu pour un second mandat

Le président cubain Raul Castro a reçu dimanche un "dernier" mandat de cinq ans pour poursuivre les réformes et préparer sa succession à la tête de Cuba, avec un nouveau numéro deux, Miguel Diaz-Canel, un quinquagénaire appelé à diriger la Cuba du futur, sans les Castro.



Cette nomination "représente un pas définitif vers un transfert en douceur et ordonné des charges du pouvoir aux nouvelles générations", a expliqué Raul Castro en clôture de la séance inaugurale de la nouvelle assemblée nationale qui a procédé à l'élection des 31 membres du Conseil d'Etat, organe suprême de l'exécutif cubain. "Dans mon cas, ce mandat est le dernier", a-t-il ajouté en prônant un "processus naturel et systématique" de relève de la génération historique de la Révolution arrivée au pouvoir avec Fidel Castro en 1959. Ingénieur en électronique,

ex-ministre de l'Education supérieure, Miguel Diaz-Canel était devenu en mars 2012 un des 8 vice-présidents du Conseil des ministres et avait récemment beaucoup gagné en visibilité dans le paysage politique cubain.

Désormais premier vice-président du Conseil d'Etat, membre depuis 2003 du bureau politique du tout-puissant Parti communiste de Cuba (PCC), Miguel Diaz-Canel, qui aura 53 ans en avril, apparaît désormais comme le successeur désigné de Raul Castro, 81 ans, qui a lui-même imposé une limite de deux mandats de cinq ans aux principaux dirigeants. Et

cette succession, prévue normalement à l'horizon 2018 à l'issue de la législature, pourrait être anticipée.

Même si c'était sous forme de plaisanterie, Raul Castro a évoqué son possible retrait lors d'une rencontre impromptue avec des journalistes.

"Je vais démissionner. Je vais avoir 82 ans, j'ai le droit de me retirer. Vous ne croyez pas ?", a-t-il lancé vendredi aux journalistes en riant avec ses gardes du corps, alors qu'il accompagnait le Premier ministre russe, Dimitri Medvedev, dans un cimetière militaire soviétique à La Havane.

BRANCHE ARMÉE DU FATAH

Appel à venger la mort du détenu palestinien

Les Brigades des Martyrs Al-Aqsa, branche armée des nationalistes du Fatah, promettent de venger la mort d'un de leur membre : décédé en détention en Israël, il aurait péri sous la torture,

selon un ministre palestinien.

La branche armée du mouvement nationaliste Fatah a promis lundi de venger la mort d'un détenu palestinien décédé samedi en Israël. "Ce crime horrible

ne restera pas impuni et nous promettons à l'occupant sioniste de répondre", assure un communiqué des Brigades des Martyrs Al-Aqsa distribué lors des funérailles du prisonnier, Arafat Jaradat, 30 ans, dans son village natal de Sa'ir, près d'Hébron, au sud de la Cisjordanie.

Des combattants armés et masqués de l'aile militaire du Fatah surveillaient les obsèques des toits environnants, une scène rarement vue en Cisjordanie ces dernières années et réminiscente des années de l'Intifada, le "soulèvement". Le groupe armé a revendiqué Arafat Jaradat comme l'un de ses activistes.

"Les Brigades Al-Aqsa pleurent avec fierté leur héros, martyr de la liberté, le prisonnier Arafat Jaradat". Des milliers de personnes, beaucoup brandissant les drapeaux jaunes du Fatah et des drapeaux palestiniens, étaient rassemblées à Sa'ir pour les funérailles du jeune homme.

Le ministre palestinien des Prisonniers, Issa Qaraqaë, a accusé dimanche Israël d'avoir torturé à mort le détenu palestinien. Son décès a déclenché de nouvelles violences en Cisjordanie occupée, où la tension monte depuis plusieurs jours.

DERNIER RÉQUISITOIRE DE CHOKRI BELAÏD CONTRE LES ISLAMISTES

«Les ennemis jurés de l'intelligence tunisienne»

Assassiné devant son domicile le 6 février dernier, Chokri Belaïd était un symbole de l'opposition au gouvernement tunisien dominé par le parti islamiste Ennahda. Isabelle Kersimon a sélectionné les passages les plus marquants du réquisitoire contre Ennahda qu'il a tenu à l'antenne de Nessma TV le 23 janvier 2012, en réaction à une série d'agressions commises par des islamistes contre des personnalités de la société civile tunisienne. Si ses propos ne nous donnent pas le nom du meurtrier de Belaïd, ils indiquent sans doute le mobile qui l'a poussé à commettre cet acte odieux.

« **C**es gens-là ont avec Ben Ali une caractéristique fondamentale commune : les deux parties sont des ennemis jurés de l'intelligence tunisienne. Ils n'aiment pas l'intelligence tunisienne. Ils aiment plutôt niveler, en répandant systématiquement l'ignorance ! Deuxio : ce qui s'est passé aujourd'hui, en ce qui concerne Nessma TV1, ne peut être dissocié des batailles fondamentales. (...) »

Aujourd'hui en Tunisie, nous sommes à la croisée des chemins dans le parcours révolutionnaire. Vous avez évoqué le 14 janvier. Eux, dans ce parcours révolutionnaire étaient absents, n'y ont pas participé. Et moi aujourd'hui, en tant qu'avocat, je suis triste. Parce que ceux qui ont voulu m'agresser aujourd'hui, agresser les avocats (moi je suis sorti du tribunal sous la protection de mes confrères, alors que la police regardait passivement). La police de Ali Larayedh regardait passivement. Moi je vais engager des poursuites contre lui, Ali Larayedh.

Il y a parmi ceux qui voulaient m'agresser des gens pour qui j'ai plaidé, et plaidé à un moment où ils ne trouvaient aucun islamiste pour les défendre. Et j'ai été ciblé par la police de Ben Ali pour avoir défendu ces gens-là et dénoncé, moi et quelques confrères, la question de la torture. Et nous étions, au Barreau tunisien, une infime minorité à oser pareille chose. Aujourd'hui, ils se laissent « charger » parce que ennemis de l'intelligence. Ce qui s'est passé aujourd'hui est dangereux, parce que le credo du 14 janvier est Liberté et Dignité. La liberté n'a de sens que structurée autour de sa valeur centrale, et cette valeur réside dans le respect de la diversité et le droit de chacun à la différence. Tel droit va de pair avec les libertés de pensée, d'expression, de conscience et de croyance, et – chose très importante – la liberté d'accès à l'information, mais aussi la liberté de la recherche universitaire, et bien plus importante encore : la liberté de création. Et là, oublions Nessma TV. Ce qu'elle a diffusé est un film. Un film, un poème, une œuvre théâtrale, une chanson, aucun magistrat sur terre n'est compétent pour statuer là-dessus. La création artistique et littéraire s'évalue et se corrige par les critiques spécialisés dans ces domaines, et non pas par les tribunaux. Ces gens qui veulent imposer leur censure comptent nous engager dans l'ère de la Hisba (code draconien de censure religieuse), comme c'est le cas actuellement en Egypte. Ils veulent faire régresser la Tunisie qui est gouvernée par un système judiciaire civil datant de plus d'un siècle. Rappelons-leur ceci, pourquoi pas ? Qu'ils se souviennent que ce pays nous a donné Mohammed Ben-Arafa Al-Ouirghimmi qui a interdit l'esclavagisme il y a plus de cinq cents ans, avant les Anglais et les Américains, entre autres.

Ce pays a été le premier dans le monde arabe à adopter une Constitution civile. Ce pays nous a donné le plus grand mouvement d'émancipation et de lumières. (...) »

Donc c'est une lutte entre deux orientations, qui se poursuit aujourd'hui. D'une part, une force rétrograde, passéiste, avec sa culture de la mort, sa violence, sa négation de l'autre, sa pensée unique, sa couleur unique, son souverain unique et sa lecture unique du texte sacré, laquelle interdirait même l'exercice de la profession d'avocat. Et, d'autre part, la pensée qui plaide l'humain, qui évolue dans une perspective plutôt relativiste. Une pensée qui voit dans la Tunisie un jardin abritant



mille fleurs et autant de couleurs.

Nous pouvons diverger dans la diversité, mais dans un cadre civil, pacifique, démocratique. Diverger dans la diversité, oui ! Parce que moi je les aurais soutenus s'ils étaient venus ici pour faire une déclaration contre Nessma TV. C'est leur droit. S'ils avaient distribué des tracts à l'avenue Bourguiba, ç'aurait été leur droit. S'ils avaient rédigé un article, organisé une manifestation pacifique, ç'aurait été leur droit. C'est cela le droit à la différence, vu que nous ne pouvons pas être comme eux. Mais de là à agresser des gens, à amener des foules, et j'ai vu aujourd'hui un gosse de 15 ans devant le tribunal, un adolescent qu'on a dû faire sortir de son école pour le monter contre l'élite du pays et l'autoriser à prononcer contre tel ou tel le Takfir (sentence d'apostasie) et la proscription : voilà ce qui procède exactement de la Sainte Inquisition ordonnée par les prêtres du Moyen-Age. C'est pourquoi la question dépasse ce que leur rhétorique appelle violence restreinte». Et la symbolique de la violence, qu'en dites-vous ? Qui est systématiquement ciblé par cette violence ? Un : la presse. Ce qui s'est passé aujourd'hui est un examen éprouvant la résistance des médias tunisiens. Il n'y a pas de démocratie sans pouvoir médiatique pluraliste, démocratique et libre. Pouvoir qui prend à sa charge la volonté du peuple de tout contrôler. Tout contrôler, c'est-à-dire la tête du pouvoir, les institutions, les partis politiques, les associations, la culture, l'idéologie dominante... Deuxième catégorie ciblée par la violence : les défenseurs des droits de l'Homme, et en particulier les avocats. C'est-à-dire la voix qui avait le plus de mordant sous Ben Ali, opposée à sa dictature. Troisième catégorie : les universitaires, la cervelle de la Tunisie qu'on veut anéantir à travers l'Université.

Exemple type ici : l'université de la Manouba, forteresse de génie qui nous a donné le gratin des intelligences, la pléiade des meilleurs cadres du pays. Ces constellations d'intelligence sont la fortune inappréciable du pays. Cinquième cible de violence : l'institution éducative, parce que système nerveux de la société. Ils veulent le paralyser. Sixième cible : le génie artistique (...) Je vous l'ai bien dit dès le départ : ces gens sont les ennemis jurés de l'intelligence. Ils veulent que la Tunisie soit abruti. Ce pays, comme chacun le sait, n'a pas de richesses premières. Notre unique capital, c'est l'intelligence. Nous n'avons pas de pétrole et Dieu merci ! Parce que si nous avions eu cette ressource pétrolière, nous ne serions pas moins abrutis que les riches du Golfe arabe. Ce pays n'a pour manne de richesse que le capital de l'intelligence humaine. Et ce que nous avons acquis en commun, ce qui nous a permis aux uns et aux autres de cohabiter malgré tout dans ce pays.

La violence qui s'institutionnalise avec ces gens est conforme au projet tyrannique. C'est pourquoi je tiens à montrer du doigt ceux qui en assument la responsabilité. Quand le chef du gouvernement formule des excuses, et à une personne, nous lui disons : « Non monsieur, il n'y a pas qu'une seule personne ni cette seule circonstance qui réclament des excuses. Où est votre devoir, votre responsabilité ? Les lapsus et demandes d'excuses, nous en avons entendu des tonnes ! Sommes-nous en face d'institutions ou d'un pouvoir absolutiste ? »

Les deux faces d'Ennahda

A Tunis et auprès de ses sympathisants français, l'assassinat de Chokri Belaïd n'en finit pas de déchaîner les passions. Celui qui

servait de porte-voix médiatique au « Front populaire » tunisien, agglomérat de petites formations de la gauche radicale, faisait figure de symbole, tout particulièrement aux yeux des salafistes qui, non contents de s'en prendre aux mausolées populaires, aux livres penseurs et aux femmes, avaient juré de ramener son scalpel. Le corps de Belaïd à peine refroidi, le chef du gouvernement Hamid Jebali a répondu aux manifestations anti-islamistes en annonçant vouloir former un gouvernement apolitique, constitué de purs technocrates en lieu et place de l'atelage improbable qui gouverne le pays. Quoique majoritaire en voix et en sièges, tant pour des raisons d'arithmétique politique qu'afin de se forger une image plus consensuelle, Ennahda a, en effet, dû s'associer au Congrès pour la République (CPR) du président Marzouki ainsi qu'au parti Takatoul du président du Parlement, deux mouvements de centre-gauche, pour composer le cabinet issu de l'élection de la Constituante en octobre 2011. Mais Jebali a beau clamer ses désirs de dialogue, la rue islamiste – ennahdistes et salafistes confondus – et son propre parti lui ont dit niet : pas question de renoncer à la légitimité des urnes pour acheter la paix sociale. Cortège contre cortège, Tunisiens séculiers et barbus ont pu se compter tandis que prévalait le statu-quo gouvernemental. Malgré tous ses efforts, Jebali n'avait pas avancé d'un pouce jusqu'à sa démission d'hier soir, les médias mettant massivement son impuissance sur le compte du chef spirituel d'Ennahda, le cheikh Rached Ghannouchi, censé incarner l'aile dure du parti de la renaissance islamique.

Ainsi du CPR qui vient de perdre la moitié de ses troupes après la défection de son secrétaire général, moins islamo-compatible que son ambitieux fondateur Marzouki. Fait sans précédent depuis la révolution de janvier 2011, le général Rachid Ammar, le chef d'état-major des armées – qui fit preuve d'une bravoure et d'une présence d'esprit inégalées lors de la chute de la maison Ben Ali – est dernièrement sorti de son devoir de réserve pour publiquement tancer un membre du gouvernement. La faute en incombe à Slim Ben Hmidane, ministre CPR des « Domaines de l'Etat », lequel avait évoqué des propos que le général aurait prétendument tenus en plein Conseil des ministres. Fort de son image de gardien de la révolution, Ammar a infirmé la version du ministre et fait part de sa vive préoccupation face à la situation sécuritaire. Un épisode anecdotique qui en dit long sur la fébrilité des gouvernants tunisiens, le doigt sur la couture du pantalon dès que les forces de sécurité interviennent. Vingt ans après, le scénario-catastrophe de l'annulation des élections algériennes de 1991 remportées par les islamistes du FIS reste sans doute dans toutes les têtes... Par-delà ses contradictions, le peuple d'Ennahda persiste à braver les regards occidentaux : d'après un récent sondage, malgré l'usure du pouvoir, le parti islamiste se hisserait toujours à la première place du podium en cas d'élection, devant le bloc néo-bourguibiste L'Appel de la Tunisie.

Tout ceci ne nous dit pas qui a tué Chokri Belaïd, quand auront lieu les prochaines élections, ni quand un nouveau gouvernement sera formé et un projet de Constitution adopté. Rien n'est joué, d'autant qu'une majorité absolue de Tunisiens rechigne à enterrer les acquis du bourguibisme – Code du statut personnel et autres droits de la femme – dans un linceul vert et noir.

OPÉRATION DES VARICES

Ce que vous devez savoir...

Se faire opérer des varices, beaucoup de femmes y pensent... mais sans oser franchir le pas.

Quand se faire opérer varices

Quand les veines sont malades, tellement distendues et dilatées qu'elles ne font plus leur travail de remonter le sang vers le cœur. Résultat : ce sont les veines saines qui doivent le faire à leur place, ce qui entraîne un surcroît de travail. Par ailleurs, si on ne retire pas les varices, au bout de plusieurs années, il y a un risque de troubles trophiques à type d'ulcères de la jambe.

A savoir : Deux types de veines sont opérés en cas de varices : la grande veine saphène et la petite veine saphène. N'attendez pas que vos varices vous fassent mal pour aller consulter un spécialiste.

Quelles techniques choisir ?

Chirurgie par éveinage, laser, radiofréquence... Plusieurs techniques peuvent vous être proposées pour retirer vos varices. Laquelle privilégier ?

La chirurgie par éveinage :

Cette technique est la deuxième intervention la plus pratiquée en France après celle de la cataracte. On compte 300.000 actes par an en France. Autant dire qu'elle est parfaitement maîtrisée par les chirurgiens et que son efficacité est reconnue.

Son inconvénient :

C'est une technique plus lourde que les autres. Hospitalisation pouvant aller jusqu'à 12 heures, points de sutures ou trop grosses. Elle peut être pratiquée seule ou en complément d'un éveinage. Seule, c'est une opération qui se fait en ambulatoire (on ressort dans la journée) et qui ne nécessite pas d'arrêt des activités. L'anesthésie est locale, les cicatrices sont discrètes. Dans tous les cas, vous devez porter une contention pendant 3 à 4 semaines. Nous vous conseillons de faire confiance à votre phlébologue qui choisira la technique la plus appropriée pour vos jambes.

Le laser :

Technique efficace, plus légère que l'éveinage, impliquant une hospitalisation de 2 à 3 heures, sans immobilisation et moins douloureuse. Néanmoins, elle ne convient pas à toutes les veines. « Plus la veine est dilatée, plus il y a aura un risque de pigmentation de la peau qui devient marron », indique le Dr Toledano. Par ailleurs, l'intervention laisse une impression de cordon induré sous la peau qui peut être désagréable. Enfin, la technique est récente, le recul n'est pas encore suffisant pour évaluer réellement son efficacité.

La radiofréquence :

Tout comme le laser, la radiofréquence est une technique beaucoup plus légère que l'éveinage, sans immobilisation, dont l'hospitalisation ne dépasse pas 2 à 3 heures, et entraînant moins de douleurs qu'une chirurgie classique. Cependant, il faudra aussi ici s'habituer à l'impression d'avoir un cordon induré sous la peau. Et l'acte n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale.

La phlébectomie :

Technique permettant de retirer les



branches variqueuses des veines. Elle est surtout recommandée pour des varices trop superficielles ou trop grosses. Elle peut être pratiquée seule ou en complément d'un éveinage. Seule, c'est une opération qui se fait en ambulatoire (on ressort dans la journée) et qui ne nécessite pas d'arrêt des activités. L'anesthésie est locale, les cicatrices sont discrètes. Dans tous les cas, vous devez porter une contention pendant 3 à 4 semaines. Nous vous conseillons de faire confiance à votre phlébologue qui choisira la technique la plus appropriée pour vos jambes.

Comment se passe l'opération des varices ?

- La visite avec l'anesthésiste : Deux semaines avant votre intervention, vous rencontrez le médecin anesthésiste pour qu'il décide du type d'anesthésie utilisée pour votre opération.

- La visite chez le phlébologue : le matin ou la veille de l'intervention, le phlébologue effectue un marquage sur la jambe pour repérer les varices et branches variqueuses à opérer

- L'opération : Vous entrez à l'hôpital ou à la clinique le jour même de l'intervention ou la veille. Le jour J vous êtes à jeun et douché (en ayant fait attention de ne pas effacer le marquage).

- Après l'intervention : Vous retournez en chambre avec des bandes ou des contentions. Vous rentrez le jour même chez vous si vous avez été opéré par laser, radiofréquence ou pour une

phlébectomie et le lendemain en cas d'éveinage.

Quelles sont les conséquences de l'opération des varices ?

Une fois à la maison, vous portez les bas de contention du lever au coucher. Vous aurez des ecchymoses sur le trajet des veines opérées. Ils disparaîtront au cours du mois suivant. Vous pouvez prendre des douches mais pas de bain tant que les fils ne sont pas résorbés (2 semaines environ). Vous reverrez le chirurgien une dizaine de jours après l'intervention et le phlébologue un mois après l'intervention.

Y a-t-il des récidives après l'opération ?

La maladie veineuse est une maladie chronique. Si on vous retire une varice (chirurgie d'éveinage), elle ne reviendra pas... mais d'autres pourront apparaître à d'autres endroits. Avec les chirurgies incomplètes (laser, radiofréquence...), les récidives sont plus fréquentes. Même chose si on ne se fait pas suivre régulièrement après avoir été opéré. Cela favorise les récidives.

Dans tous les cas, il est important de choisir un chirurgien spécialisé en chirurgie vasculaire pour être opéré des varices.

A quelle saison se faire opérer des varices ?

Bientôt l'été et vous faites triste mine en regardant vos jambes ? Pas de panique, il n'est pas trop tard. L'opération des varices peut se faire à

tout moment de l'année. « Les techniques chirurgicales ont évolué et les suites opératoires sont identiques quel que soit le mois de l'année », indique le Dr Ariel Toledano. Néanmoins, sachez qu'il y a un intérêt à se faire opérer en hiver. « La contention indispensable à porter durant un mois en postopératoire est mieux tolérée quand il fait froid », prévient le spécialiste. A vous de choisir !

Peut-on opérer les deux jambes en même temps ?

Il est possible d'opérer les deux jambes lors d'une même intervention mais les suites opératoires sont alors plus longues. Ensuite, tout dépend des habitudes de votre chirurgien. Pour le Dr Ariel Toledano, c'est une jambe à la fois. « Par contre, on peut très bien soigner plusieurs varices sur la jambe, au cours de la même intervention », précise ce dernier.

Varices : opération avant ou après la grossesse ?

On le sait la grossesse perturbe la circulation veineuse. Voilà pourquoi beaucoup de femmes hésitent à se faire retirer leur varice avant pour limiter les dégâts. Tandis que d'autres préfèrent attendre de voir les dégâts pour prendre le problème en main. « Pendant des années, les chirurgiens disaient : « Faites vos enfants et on verra après ». Je récusé. Les varices sont inesthétiques et font mal. On peut tout à fait opérer avant une grossesse. »

CONSEILS PRATIQUES

10 solutions varicosités

Vous avez de petites imperfections au niveau des jambes, des varicosités ou des varices ? Il existe aujourd'hui des interventions sans douleur, rapides et aux résultats spectaculaires. Le point sur ces techniques, leurs avantages et leur prix.

Microscléroses : contre les varicosités
Les varicosités sont de fines imperfections rouges ou violacées liées à une dilatation de capillaires (petits vaisseaux sanguins). Ils sont sources de complexes esthétiques pour de nombreuses femmes. On peut heureusement les faire disparaître grâce à des micro-injections sans anesthésie qui permettent leur disparition totale. Résultats spectaculaires ! A noter : le laser externe n'est qu'une alternative, souvent plus chère.

Echosclérose à la mousse : des résultats spectaculaires
Cette méthode, très récente, donne d'excellents résultats, réduit les risques de récurrence et peut souvent remplacer la chirurgie. Elle permet d'enlever les varices superficielles ou plus grosses comme la veine saphène en injectant une mousse sclérosante. L'angiologue guide son geste par échographie. Moins dosée, mais plus efficace que les produits utilisés en sclérothérapie, la mousse est introduite à l'aide d'un cathéter ou d'aiguilles.

Sclérothérapie : contre les petites et moyennes varices
C'est le traitement le plus courant des varices de petit et moyen calibre. Elle n'est pas utilisée pour scléroser la veine saphène, surtout retirée en cas de grosses varices (cette veine assure le retour du sang des membres inférieurs jusqu'au cœur). La technique consiste à injecter à l'aide d'une aiguille sans anesthésie, une substance irritante dans les veines malades qui durcissent et se bouchent. Ne laissant plus passer le sang, elles se détruisent progressivement.

Stripping : la technique de référence

Le stripping est la technique de référence car elle est ancienne et remboursée à 100 %. Cet acte chirurgical consiste à enlever la veine saphène souvent retirée en cas de grosses varices, tout en supprimant les petites. Le médecin effectue 2 petites incisions à la cheville et au pli de l'aîne. Cette méthode utilise soit la lumière (laser), soit la radiofréquence (Closure®) pour détruire la veine saphène (principale) souvent liée à de grosses varices. Introduite sous anesthésie locale, une sonde de petit calibre envoie de l'énergie pour brûler les parois veineuses. La varice se sclérise sans que les autres tissus soient endommagés. Cette méthode remplace la chirurgie.

Est-ce douloureux :

Moins que le stripping, mais l'intervention au laser fait souvent mal au 4e et 5e jour post opératoire.

Quelles sont les suites ?

Reprise de la marche immédiate. Port de bas de contention. Il s'agit d'une petite chirurgie, très bien tolérée et réalisée sous anesthésie locale. L'intervention consiste à extirper les petites varices visibles (1 à 3 mm) à l'aide d'un minuscule crochet, par de toutes petites incisions d'1 mm. La veine malade est extraite segment par segment.

Est-ce douloureux ?

Non, selon le Dr Christian Mougeolle, angiologue.

Quelles sont les suites ?

Aucun point de suture, aucune cicatrice mais des bandages élastiques 2 à 3 semaines et des bleus 1 à 2 semaines. Reprise de la marche immédiate.

L'Asval : elle permet de préserver la saphène

La technique est proche de la phlébectomie de Müller. Elle part du principe que les varices se propagent du bas vers le haut et non l'inverse. L'angiologue retire, sous anesthésie locale, grâce à des micro-incisions, les veines malades collatérales qui dépendent de la veine saphène en conservant cette dernière.

Quelles sont les suites ?

Hématomes environ 1 à 2 semaines. Aucun point de suture ni cicatrice. Reprise de la marche immédiate. Port de bas de contention.

Conseils préventifs

- Évitez les sources de chaleur : bains et douche trop chaudes, saunas, exposition au soleil, chauffage près des jambes...
- Surélevez les jambes le plus possible, évitez de les croiser.
- N'abusez pas des talons trop hauts ou trop plats et des vêtements serrés (jean, chaussettes, bottes...).
- Conservez un poids idéal.
- Réduisez votre consommation de thé, café.....
- Faites de l'exercice : marche, vélo, natation, gymnastique douce, jogging.
- Faites vous suivre régulièrement par votre angiologue ou phlébologue.

Les bas de contention évitent-ils les varices ?

Par un effet de pression autour de la jambe, ils favorisent le retour du sang dans les veines profondes des membres inférieurs et diminuent les symptômes, les douleurs, et l'effet jambes gonflées. Ils permettent de diminuer fortement la survenue de varicosités et de varices quand l'insuffisance veineuse est avérée. Ils sont très efficaces et indiqués en cas d'insuffisance veineuse débutante à sévère. On trouve des collants, bas et chaussettes de pression 1 à 3 selon votre cas. Veinotoniques : contre les jambes lourdes
A base de plantes, ils favorisent le retour veineux en augmentant la tonicité de la paroi veineuse et la contraction des veines. Ils ne sont utiles que si vous souffrez de jambes lourdes ou en cas d'œdème, mais ne présentent pas d'intérêt pour les varices et varicosités.

PHYTOTHÉRAPIE

Jambes lourdes, insuffisance veineuse...

Les œdèmes, la sensation de gonflement ou la mauvaise circulation du sang ont leur traitement à base de plantes, des recettes de grand-mère qui les font disparaître. Avec le retour de la chaleur chaque année, nombreux sont ceux qui se plaignent et souffrent de leurs "jambes lourdes". Les varices, les gonflements et les œdèmes sont liés au syndrome d'insuffisance veineuse. Quels sont les symptômes et, surtout, quels sont les traitements à base de plantes qui sont efficaces pour soulager et prévenir les problèmes liés aux jambes lourdes ?



Qu'est-ce que l'insuffisance veineuse ?

Pour expliquer le plus simplement possible les problèmes d'insuffisance veineuse, on peut dire que notre système sanguin, très ingénieux, a conçu des petits volets ou clapets qui empêchent que notre sang redescende au long de son parcours, notamment dans les veines. Il y a des cas où ces petits "volets" d'élasticité ne sont plus suffisamment performants, ce qui entraîne une stagnation sanguine, un œdème, et ce qui a tendance, petit à petit, à fatiguer et à affaiblir nos parois veineuses. Si vous avez fréquemment des fourmillements dans les jambes, la sensation que vos jambes gonflent ou sont lourdes, ou même si vous avez beaucoup de varices, il s'agit tout simplement d'autant de symptômes d'insuffisance veineuse. Les facteurs de risque, les situations qui aggravent les problèmes de circulation sanguine. Parfois, ces symptômes surgissent uniquement dans certaines conditions : quand il fait chaud et humide, quand on est en surpoids ou quand on fume... Autant de conditions qui peuvent rendre vos

veines moins toniques. Si vous devez, en raison de votre profession, vous tenir debout pendant de longues périodes, vous avez également plus de risques de développer des problèmes veineux. Et finalement, l'âge joue également, puisque l'on note une augmentation globale du nombre de personnes souffrant d'insuffisance veineuse proportionnelle à l'âge... Bref, il existe de nombreuses raisons et causes à ces symptômes ! Les "jambes lourdes" sont également un problème dont se plaignent fréquemment les futures mamans : en effet, avec la prise de poids liée à la grossesse, il n'est pas rare que les parois veineuses de la femme enceinte se fragilisent et que varices ou varicosités apparaissent... Quoi qu'il en soit, il existe des remèdes naturels qui peuvent aider à soulager et à prévenir ces problèmes, y compris pour les femmes enceintes.

Plantes et remèdes en phytothérapie, posologie et efficacité

L'hamamélis, qui répond également

au doux nom de "noisetier des sorcières", est un arbuste originaire de Virginie contenant des tanins et une huile essentielle qui en fait le remède souverain contre les insuffisances veineuses, dont les symptômes peuvent être aussi variés que les hémorroïdes, les varices ou les jambes lourdes. Il s'agit du complément idéal pour traiter naturellement vos problèmes de circulation sanguine. Pour traiter plus spécifiquement les varices, qui sont souvent inesthétiques, essayez les gélules de vigne rouge. Ce petit arbuste contient un cocktail d'éléments qui sont excellents pour votre santé veineuse, flavanoides et tanins. Cette plante astringente est recommandée en phytothérapie en cas d'insuffisance veinolympatique, mais aussi en cas de cellulite ! La vigne rouge favorise le retour veineux, augmente la résistance des parois veineuses, tout en agissant contre les fameux radicaux libres. Hémorroïdes, jambes lourdes, suites de phlébites, mais aussi bouffées de chaleur liées à la ménopause... la vigne rouge peut vous aider à soulager et à prévenir ces différents symptômes.

Quels aliments, fruits et légumes privilégier pour les problèmes de circulation sanguine ?

Vous trouverez ici une présentation des aliments-santé. De manière générale, privilégiez les aliments qui contiennent beaucoup d'antioxydants, tout simplement parce qu'ils protègent la bonne santé et la jeunesse de vos veines (entre autres !). Poivrons, agrumes, kiwi, choux, papaye... sont à ajouter au menu, car ils protègent les parois des veines. Ils sont nombreux et doivent être privilégiés. Pensez aussi à consommer des fruits de mer, du poisson... Pensez aussi à boire beaucoup d'eau par jour pour activer le drainage. Vous pouvez consommer du thé vert, fort apprécié en période de régime et pour cause. En effet, le thé vert contient des antioxydants favorisant notamment la bonne santé veineuse et la circulation sanguine. Mettez du thé vert dans votre vie, c'est un trésor pour votre santé qui possède de très nombreuses vertus.

CINÉMATHEQUE D'ALGER

Avant-première de
La Chine est encore loin

Le long métrage documentaire *La Chine est encore loin*, basé sur le quotidien de jeunes élèves des Aurès, écrit et réalisé par Malek Bensmail a été projeté, lundi à la salle de la cinémathèque à Alger, en avant-première algérienne.

D'une durée de 130 minutes le documentaire est une immersion dans une salle de classe de l'enseignement primaire d'une école du petit village de "Ghassira" dans l'est du pays et dans l'univers de la région d'Arris et du Ghoufi. Tout au long de l'année scolaire 2006-2007 le réalisateur et son équipe ont suivi le parcours des élèves de cette classe et les efforts de leurs enseignants, pour montrer le quotidien difficile et les lacunes de l'éducation dans une région défavorisée mais pourtant très riche d'un point de vue historique et touristique. Souvent, le regard de la caméra s'égarait en dehors de la salle de classe ou de l'école coranique pour suivre des habitants du village qui pleurent la richesse naturelle et historique inexploitée de la région.

Des écoliers d'aujourd'hui aux témoins du déclenchement de la guerre de Libération algérienne dans les Aurès, Malek Bensmail interroge les habitants du village sur leur rapport à l'histoire, à la langue et à la France. Sans instruction, les personnages s'exprimaient librement sur leur vécu en amazigh (en dehors de l'école), en arabe ou en français. Interrogé par des cinéastes, qui ont plébiscité son œuvre, sur le degré de sincérité des personnages, Malek Bensmail a confié avoir donné une petite initiation aux techniques de tournage aux élèves de l'école qui se sont "très vite habitués à la présence de l'équipe et du matériel en classe". D'autres personnages adultes comme celui de "Azzouz" ou de l'"Emigré", qui se lamentent sur la misère et l'abandon d'un patrimoine et d'une région si riche, se sont appropriés la caméra et ont illustré leurs convictions "de façon un peu surdouée" a indiqué le réalisateur. Ce documentaire aborde aussi la condition de la femme chaouïe, à travers la présence de la femme de ménage de l'école qui se dévoile progressivement à la caméra et qui a "exigé" de témoigner à la fin du film pour parler de son parcours du combattant vers l'émancipation surtout du lourd legs de la décennie noire. Le titre choisi, *La Chine est encore loin*, évoque de façon explicite les propos du prophète de l'Islam disant "Recherchez le savoir jusqu'en Chine", pour montrer des lacunes dans l'éducation, le tourisme et la prise en charge et la valorisation du patrimoine algérien.

Sorti en 2007, le documentaire a déjà été distingué du prix spécial du jury du 30e festival des trois continents à Nantes (France) en 2008 et du grand prix du festival international du film documentaire de Munich en 2009.

APS

UNESCO, CONCOURS ANNUEL INTERNATIONAL DE DISSERTATION

La puissance de la culture
pour un monde meilleur

Le concours annuel international de dissertation est organisé dans le but d'inciter les jeunes à mettre leur énergie, leur imagination et leur action au service de la promotion de la paix et du développement durable.



PAR KAHINA HAMMOUDI

Alors que les jeunes d'aujourd'hui sont décisifs pour la formation de notre avenir, il est impératif qu'ils aient les moyens de développer leur plein potentiel. L'Unesco a pour objectif de contribuer à l'autonomisation des jeunes, en allant à leur rencontre, en répondant à leurs attentes et à leurs idées, afin de leur permettre de développer le savoir-faire et les habilités qui leur sont propres. Le concours annuel international de dissertation est organisé dans l'effort d'inciter les jeunes à mettre leur énergie, leur imagination et leur action au service de la promotion de la paix et du développement durable. Il a aussi pour but d'ins-

pirer la société toute entière à apprendre de ces jeunes pensées et de réfléchir comment chacun de nous peut faire une différence dans le monde. Le thème de cette année est axé autour de «La puissance de la culture pour la création d'un monde meilleur» car chaque coin du monde à sa propre culture. La culture comprend les arts, les traditions et coutumes d'un pays ou d'une région, mais aussi la sagesse, les valeurs, styles de vie et les tendances des gens qui y vivent. Afin de construire un monde pacifique, nous devons exprimer notre reconnaissance et notre respect envers les cultures de chacun. Quels aspects de la culture dans ton pays ou ta région te rendent fier ? Et comment peut la jeunesse y en faire un maximum pour la création d'un monde meilleur ? L'âge limite maximum

de remise des dissertations est de 25 ans. Les dissertations en langue française doivent être remises jusqu'au 1er mai 2013 dans l'une des deux catégories suivantes : enfants (jusqu'à 14 ans) et adolescents (de 15 à 25 ans). Les dissertations doivent comporter 700 mots au maximum, dactylographiées ou imprimées en anglais, français, espagnol, ou allemand.

Afin de pouvoir envoyer votre dissertation par internet, vous devez vous rendre sur la page d'enregistrement sur le site internet suivant www.goipeace.or.jp et suivre les étapes comme indiqué.

Il est à noter que les gagnants du 1er Prix seront invités à la cérémonie de remise des prix à Tokyo au Japon en novembre 2013.

K. H.

« ARIANE DU FUTUR » DE FARID BENYAA

Au fil de l'art

PAR ROSA CHAOUI

Aujourd'hui, 18 h, à l'Institut français, l'artiste-plasticien Farid Benyaa présentera ses célèbres œuvres lors du vernissage de son exposition « Ariane du futur ». Exposition qui se poursuivra jusqu'au 28 mars 2013. La femme algérienne a toujours inspiré Farid Benyaa qui a su la sublimer et lui redonner toute la superbe qu'elle mérite. Au cours de son œuvre, l'artiste a fait découvrir ou redécouvrir les différentes régions d'Algérie à travers les portraits de femmes en tenues traditionnelles.

Farid Benyaa est un digne représentant de notre pays à l'étranger et de son patrimoine. En effet, cet artiste-plasticien né à Sidi Aïch dans la wilaya de Béjaïa en 1953, a étudié l'architecture avant de travailler à la restauration de La Casbah d'Alger avec une équipe de l'Unesco, de 1980 à 1983.

Il développe également de nombreux projets d'architecture au Bérép (Bureau d'études et de restauration). En 2000, il ouvre sa propre galerie d'art à Alger. Galerie qui propose nombre de ses œuvres

ainsi que des événements culturels. Son style et son nom sont désormais connus de tous.

Il a souvent exposé à l'étranger, à Paris, Marseille, Genève et Ankara. Nous citerons parmi ses nombreuses expositions, *La Casbah d'Alger* (1985), *Gestes de femmes* (1987), *Racines* (1994), *Bivouac dans l'Atakor* (2000), *Cosmogonie* (2005)...

R. C.

PRIX DE LA FONDATION DUCCI POUR LA CULTURE DE LA PAIX 2013

L'Algérien Mustapha Chérif distingué

La fondation italienne Ducci a attribué le "Prix Ducci pour la culture de la paix" 2013 à l'universitaire algérien, Mustapha Chérif, en considération de son engagement dans la valorisation du dialogue interculturel et inter-religieux, a-t-on appris auprès de l'intéressé. La Fondation Ducci a décidé d'attribuer ce prix à M. Chérif pour son "œuvre concrète de promotion de connaissance réciproque" et ses "efforts pour la recherche d'une culture de la paix durable entre les cultures", relève-t-on sur le communiqué de la Fondation. Mustapha Chérif devient ainsi le premier intellectuel algérien distingué par cette fondation qui intervient dans les champs économique, scientifique, culturelle, artistique et de

la recherche historique. Il a déclaré à l'APS être honoré, en tant qu'intellectuel algérien, par cette distinction "au regard, dit-il, de l'œuvre accomplie pour présenter la véritable image de la culture et civilisation algériennes, carrefour des civilisations et terre d'hospitalité".

A travers l'affirmation de la pensée et de la créativité, composants principaux de la civilisation européenne, la fondation Ducci vise à faire face aux changements induits par la mondialisation en établissant un "dialogue ouvert" entre l'Europe et le reste du monde. Pour l'universitaire algérien qui adhère à cette vision, le dialogue des cultures a justement pour but de "faire reculer l'ignorance et les préjugés", source

de tensions dans un "monde marqué par une mondialisation ambivalente", a-t-il dit. A ses yeux, depuis l'Emir Abdelkader et jusqu'à la révolution de novembre 1954, "l'Algérie qui a été une polarité mondiale pour le droit des peuples et la liberté, n'a eu de cesse de montrer que la culture de la paix et de la dignité sont le fondement d'une nouvelle civilisation". Mustapha Chérif est professeur à l'université d'Alger et directeur de Master en civilisation musulmane à l'université de Catalogne, en Espagne. Il est aussi l'auteur d'ouvrages sur les thèmes de la culture, de l'éducation et du dialogue interculturel dont *L'Islam à l'épreuve du temps*, *Islam tolérant ou intolérant* et *Rencontre avec le pape*.

APS



ACCUSÉ levez-vous !

PAR KAMEL AZIOUALI
ADULTÈRE, CHANTAGE



Jeune, beau et monstrueux (2e partie et fin)

Résumé :
Nacéra, une mère de famille de 49 ans, femme de ménage, croise le chemin d'un jeune homme de 24 ans qui lui fait part de son admiration. Il la trouble. Elle essaie de l'éviter tout en espérant le revoir.

Nacéra arriva devant la porte de l'appartement où elle travaillait et elle sonna. Elle en avait les clefs mais c'était toujours ainsi qu'elle procédait. Elle sonnait d'abord, toujours une fois, et si personne ne lui ouvrait elle utilisait le jeu de clefs que lui avait donné la maîtresse des lieux. Et c'est ce qu'elle fit ce matin-là. Elle ouvrit la porte, et au moment où elle entra, elle sentit quelqu'un la pousser pour qu'il entre à son tour. Elle allait crier mais une main à la fois forte et rassurante se plaqua sur sa bouche de telle sorte qu'aucun cri n'en sorte.

- S'il te plaît... Ne sois pas effrayée... Ce n'est que moi.

Il actionna un interrupteur et aussitôt la lumière inonda le vestibule. Nacéra reconnut le jeune homme.

- C'est toi ? Mais tu es fou !

- Oui... je suis fou... fou de toi...

- Allez, sors, s'il te plaît, ne me crée pas de problèmes...

- Tu n'as rien à craindre. Il n'y a personne à la maison. Ta patronne est sortie, il y a une heure environ avec ses deux filles... quant à son mari... il est absent pour quelques jours.

- Mais tu es bien renseigné... Qui es-tu ?

- Un jeune homme qui a perdu la tête à cause d'une belle femme.

- Va-t-en, lui dit-elle d'une voix si faible qu'elle avait tout l'air de lui demander le contraire.

- Oui, je vais m'en aller mais pas avant d'avoir assouvi ma folie.

Et ce fut lui-même qui ferma la porte à double tour.

Quand le jeune homme s'en alla deux heures plus tard, Nacéra se demanda comment elle avait vécu les vingt dernières années qui venaient de s'écouler dans la morosité et la monotonie qui avaient caractérisé son existence jusque-là. Grâce au jeune homme dont elle ne connaissait même pas le prénom, elle avait la certitude d'avoir compensé tout son vide affectif. Des regrets ? Non, elle n'en avait pas... parce qu'elle n'avait fait que prendre sa revanche sur la vie. Ses parents l'avaient mariée au premier homme venu parce qu'ils avaient peur qu'elle ne se marie jamais. Ce qu'elle venait de commettre incombaient en premier lieu à ses parents, se dit-elle en son for intérieur. Le destin y était aussi pour quelque chose mais, lui, il venait de se racheter à son égard, en lui «envoyant» un beau jeune homme qui venait de lui faire oublier l'amertume qu'elle avait connue jusque-là.



Un jeune homme qui en s'en allant lui avait laissé un petit bout de papier sur lequel il lui avait écrit le numéro de son portable. Un petit bout de papier qu'elle déchira après avoir mémorisé son contenu.

Le lendemain matin, en montant dans le bus allant vers El-Biar, elle n'eut pas l'impression de se rendre à son travail mais à un rendez-vous avec son amoureux. Elle ouvrit l'appartement, y entra, s'attendit à ce qu'il apparaisse mais en vain.

Et c'est avec mélancolie qu'elle s'attela à son travail qu'elle termina vers midi. Mais avant de s'en aller, elle prit son téléphone portable et composa le numéro du jeune homme qu'elle avait appris par cœur. Il ne lui répondit qu'au bout de la cinquième ou sixième sonnerie.

- Al...l...allo ? fit-elle en hésitant.

- Oui ? Qui est-ce ? lui répondit une voix qui ressemblait bien à celle du jeune homme mais qui avait l'air de sangloter.

- C'est moi... Tu ne m'as pas reconnue ?

- Si...si... Tu as bien fait de m'appeler parce qu'en ce moment je me sens si triste, si seul !

- Tu es en train de pleurer ?

- Oui... Tu peux venir ?

- Je ne sais pas. Tu es où d'abord ?

Il lui donna l'adresse d'un studio du côté de

Diar Essaâda et elle s'y rendit sans la moindre hésitation. Elle était en train de devenir son esclave... parce qu'elle trouvait chez lui l'affection qui lui avait toujours manqué...

Nacéra se rendit à l'adresse que lui avait indiquée le jeune homme. Là, elle se rappela ses vingt ans et donna libre cours à ses instincts. Après quoi, le jeune homme se remit à pleurer.

Elle lui en demanda la raison et il lui dit :

- Je pleure parce que j'ai un diplôme d'études supérieures et que je n'arrive pas à trouver du travail.

- Des milliers de jeunes sont dans ton cas et ils ne sont pas aussi désespérés.

- Oh ! Si, ils sont tout aussi désespérés que moi. La preuve c'est qu'ils passent leur temps dans les consulats dans le but d'obtenir un visa.

- Et pourquoi tu n'en fais pas autant ?

- Parce que pour demander le visa, il faut déjà avoir de l'argent.

- Combien ?

- Beaucoup... Toi, tout ce que tu peux me donner c'est un peu de tendresse... Cela m'aidera à supporter ma détresse.

- Combien t'en faut-il ?

- 50 millions de centimes. Une bonne partie de cette somme est à convertir en

euros.

- 50 millions ? C'est beaucoup... Où peut-on trouver pareille somme ?

- Moi, je sais...

- Ah ! Bon ? Et où ?

- Chez ta patronne... D'après son allure, elle doit avoir des bijoux chez elle, de l'argent. Peut-être même des devises.

- Oh ! Je ne peux pas faire ça...

Le jeune homme baissa alors la tête et se mit à pleurer en silence. Nacéra eut pitié de lui. Pour le consoler, elle lui dit :

- Je vais voir ce je pourrai faire...

Deux jours plus tard, Nacéra téléphona à son amoureux pour lui remettre une chaîne en or.

- Tiens, prends, je ne sais pas combien elle vaut...

- Moi non plus... mais tu sais, pour que je puisse la vendre je dois la brader pour au moins la moitié de son prix. Si je la vends au prix réel, je ne trouverai pas de clients. Les gens préféreront s'adresser à des bijouteries.

- C'est juste. Donc il faut d'autres bijoux ?

- Oui...

- Tu les auras... Je te le promets.

- Je te serai reconnaissant toute ma vie.

Et c'est ainsi que Nacéra se mit à voler des bijoux pour les offrir à son jeune amant. Et celui-ci les remettait à un bijoutier que la police soupçonnait depuis un bon moment déjà de s'adonner à des activités illicites.

C'est ainsi que tous les deux se firent arrêter au moment d'une autre «livraison». Interrogé sur l'origine des bijoux dont le montant avait atteint 150 millions de centimes, le jeune homme dénonça sa complice qui se fit arrêter dans la cage d'escaliers de l'immeuble d'El-Biar. En fouillant son sac, les policiers trouvèrent deux bracelets en or.

La patronne ne s'était aperçue du vol que lorsqu'elle eut reçu la visite de la police. C'est dire à quel point elle faisait confiance à son employée.

Jugés il y a quelques jours au tribunal de Bir Mourad Raïs, chacun y alla de sa version.

Selon Nacéra, elle avait eu un moment de «faiblesse» et le jeune homme en profita pour la faire chanter. Il lui demandait de voler des bijoux pour lui sinon, il la dénoncerait à son mari et ses enfants. Pour préserver son foyer, elle céda au chantage.

Le jeune homme, de son côté, avait affirmé que la mère de famille était tombée amoureuse de lui et elle lui ramenait des bijoux pour qu'il puisse réunir la somme dont il avait besoin pour «émigrer». Il affirma ignorer la provenance des bijoux en question. Il affirmera également ignorer qu'elle était mariée.

Le tribunal a requis contre les deux amants 7 ans de prison ferme et 3 ans contre le bijoutier receleur.

Quant au mari de Nacéra et ses deux enfants, ils seront voués à un choc qui durera toute leur vie. Et ce, quel que soit le verdict qui sera prononcé.

K. A.

COUPE DE L'UAFA DES CLUBS, 1/4 DE FINALE RETOUR, AL-ISMAÏLY-CRB

Mission difficile pour le Chabab

Le CR Belouizdad affrontera, aujourd'hui, son homologue d'Al-Ismaïly, au stade de l'aviation de la capitale égyptienne, en quarts de finale retour de la Coupe de l'Union arabe de football (UAFA) des clubs.

PAR MOURAD SALHI

Les Belouizdadis qui ont hypothéqué leurs chances de se qualifier au dernier carré de l'épreuve après avoir concédé le nul à domicile (1-1), seront mis à rude épreuve par cette coriace formation égyptienne. Certes, rien n'est encore joué, comme l'a confirmé le premier responsable technique de la barre technique du Chabab, Fouad Bouali, mais la mission semble plus délicate sur les terres égyptiennes surtout que les autorités de ce pays du Nil ont donné leur accord pour que ce match se jouera en présence des supporters. Cette rencontre qui été délocalisée au Caire au lieu du stade d'Al-Ismaïly, s'annonce très disputée entre deux bonnes formations.

Les coéquipiers de Islam Slimani, qui ont dominé la première manche sur leur stade fétiche du 20-Août, doivent puiser dans toutes leurs sources nécessaires pour espérer venir à bout de cette formation très expérimentée, mais qui manquait de la compétition en raison de la reprise tardive du championnat égyptien. Al-Ismaïly qui n'a joué que trois matches du champion-



nat, est attendu à sortir son grand jeu pour éviter toute mauvaise surprise qui pourra lui compliquer sa relation avec ses supporters. « *Le CR Belouizdad ne compte pas baisser les bras. Malgré le match nul à domicile, nous sommes plus que jamais déterminés à aller chercher la qualification au Caire. On ira au pays du Nul pour valider son ticket au prochain tour et non pas pour faire du tourisme* », a confirmé l'entraîneur Belouizdadi, Fouad Bouali.

Le Chabab, qui reste sur deux contre-performances, un match nul à domicile contre le CS Constantine et une défaite face au MC Alger, lors du derby algérois disputé au stade 5-Juillet. Aujourd'hui, les Algériens ne devraient pas se contenter d'une prestation convaincante seulement,

comme ce fut le cas lors du match aller, mais ils doivent impérativement se montrer plus percutants et efficaces devant les buts. « *Ce revers, nous l'avons déjà mis aux oubliettes, même si on nourrit des regrets d'avoir perdu des points précieux. Actuellement, ce qui nous intéresse c'est le match d'Al-Ismaïly et la nécessité de renverser la vapeur au Caire. Tous les joueurs sont décidés à frapper un bon coup* », a souligné de son côté à l'APS le gardien de buts Nassim Ousserir. En tous cas, rien n'est encore perdu, et les Algériens peuvent réaliser un bon exploit sur les terres égyptiennes. Une mission qui n'est pas une simple sinécure, mais elle n'est pas aussi impossible.

M. S.

CHAMPIONNAT DE LIGUE I, USM ALGER

Le Nigérien Seydou Yacouba qualifié par la LFP

L'attaquant international nigérien Seydou Yacouba, a été officiellement qualifié par la Ligue de football professionnel (LFP), au sein de sa nouvelle équipe, l'USM Alger (Ligue 1 algérienne), a-t-on appris mardi auprès de la direction du club algérois. L'ancien joueur de l'Africa Sport (division 1 ivoirienne de football), pourrait être aligné dès le prochain match des Rouge et Noir, prévu mardi prochain face à l'USM Harrach, au stade du 5 juillet d'Alger, comptant pour les 1/8 de finale de la Coupe d'Algérie. Un renfort de choix pour la formation algéroise, au vu du potentiel de cet élément, capable de booster un compartiment offensif en manque d'inspiration depuis quelque temps. Pour pouvoir qualifier le joueur, la direction de l'USMA a saisi la Fédération internationale (Fifa),

après le retard accusé dans l'envoi de la lettre de sortie par la Fédération ivoirienne (FIF). L'attaquant nigérien de 20 ans a été engagé par l'USMA lors de la période des transferts d'hiver clôturée le 31 janvier dernier en provenance du club ivoirien de l'Africa Sport, pour un contrat de deux ans et demi. C'est l'entraîneur du club de la capitale, le Français Roland Courbis, qui était derrière l'arrivée de Yacouba chez les Rouge et Noir pour l'avoir eu sous sa coupe quand il était sélectionneur du Niger l'année passée. Yacouba a notamment participé avec la sélection de son pays à la coupe d'Afrique des nations de 2012 organisée par le Gabon et la Guinée Equatoriale mais il n'a pas été retenu pour la précédente édition en Afrique du Sud où les Nigériens étaient éliminés au premier tour.

APS

LIGUE II, MOULODIA OLYMPIQUE DE CONSTANTINE

Zoubir Zmit suspendu trois mois pour dopage

Le joueur du MO Constantine (Ligue 2), Zoubir Zmit, a été suspendu trois mois par la commission de discipline pour avoir "consommé des produits figurant sur la liste des matières interdites", a annoncé la Ligue de football professionnel (LFP). Le joueur a été contrôlé positif lors de la rencontre NA

Husseïn Dey - MO Constantine (1-1), comptant pour la 16e journée du championnat d'Algérie de Ligue 2, précise-t-on de même source. "Compte tenu des conditions évoquées par le concerné et notamment celles qui ont présidé à l'usage d'un produit acheté en pharmacie et compte tenu du parcours sportif de l'intéressé

(absence d'antécédent du genre), la commission de discipline a considéré que malgré l'infraction commise, le joueur Zmit Zoubir n'a pas fait usage de cette substance dans le but d'améliorer ses performances sportives", selon le procès-verbal de la commission, repris par la LFP.

APS

ARABIE SAOUDITE L'entraîneur algérien Rouabah s'engage avec Al-Taâoun

Toufik Rouabah, qui a entraîné le CAB Bou Arrèridj et le CA Batna lors de la phase aller du championnat de Ligue 1 algérienne de football cette saison, s'est engagé jusqu'à la fin de l'exercice avec le club saoudien d'Al-Taâoun, a-t-on appris mardi auprès d'une source proche du technicien algérien. Rouabah est attendu dans les prochaines heures en Arabie saoudite pour parapher son contrat et succéder ainsi au Macédonien Jokica, démis de ses fonctions en raison des mauvais résultats du club en championnat local premier, selon la même source. C'est l'ancien sélectionneur national, Rabah Saâdane, qui aurait encouragé les dirigeants du club saoudien, où a évolué l'attaquant du MC Alger, Hadj Bougueche au cours de la première partie de la saison, à engager le jeune entraîneur algérien, apprend-on de même source. Rouabah devrait coacher pour la première fois sa nouvelle équipe dès la prochaine journée du championnat face à Nejrane, où joue son compatriote, Farid Cheklam, l'ancien défenseur de l'ASO Chlef.

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE

La JSMB à pied d'œuvre à Niamey

La JSM Béjaïa (Ligue 1 algérienne de football) est arrivée tôt mardi à Niamey (Niger), en vue du match face à l'Olympique de Niamey, prévu vendredi (15h heure algérienne), pour le compte du tour préliminaire (retour) de la Ligue des champions d'Afrique de football. Les joueurs de l'entraîneur italien, Gianni Solinas, ont réalisé une belle opération lors du match aller disputé au stade de l'Unité maghrébine, en venant à bout des Nigériens (3-0). A l'occasion de ce match retour, la JSM Béjaïa sera privée des services de son capitaine Brahim Zafour, blessé, et Toufik Zerara, autorisé par la direction à rester au chevet de son père, malade. De son côté, le gardien de but international Si Mohamed Cédric, qui n'a pas fait le déplacement avec la délégation, rejoindra ses coéquipiers mercredi via Paris. Les deux internationaux maliens, Moussa Coulibaly et Boubakar Bangoura, recrutés durant le mercato d'hiver, ne possèdent pas leur licence africaine pour disputer la Ligue des champions avec la JSMB. Les Béjaïouis, rassurés par le résultat du match aller, ne devront pas trouver de difficultés pour se qualifier au prochain tout de la C1. L'autre représentant algérien dans la compétition phare de la Confédération africaine (CAF), l'ES Sétif, est exempté de ce tour.

CHAMPIONNAT DE PORTUGAL

L'Algérien Rafik Halliche rétabli

Le défenseur international algérien, Rafik Halliche, rétabli de sa blessure, a renoué avec la compétition officielle lors de la défaite à domicile de son équipe, Académica Coimbra face à Marítimo Funchal (2-3), lundi soir en clôture de la 20e journée du championnat de première division portugaise de football. Halliche a joué la totalité du temps de la rencontre, rassurant ainsi quant à sa forme physique, après avoir raté les précédents rendez-vous de ses camarades en raison d'une suspension, puis d'une blessure. L'ancien joueur du NA Hussein-Dey (Ligue 2, Algérie), qui a rejoint Coimbra en début de saison en provenance de Fulham (Div 1, Angleterre), a retrouvé sa place de titulaire en équipe nationale lors de la coupe d'Afrique des nations (CAN-2013) clôturée le 10 février en cours en Afrique du Sud, après plus de deux années de galère. L'entraîneur des Verts, le Bosnien Vahid Halilhodzic, qui l'a aligné face au Togo et à la Côte d'Ivoire, dans les 2e et 3e journées du premier tour, s'est dit satisfait du rendement du joueur, après l'avoir préféré à Carl Medjani, titulaire à part entière au cours des éliminatoires. Halliche (26 ans), fait partie des rares rescapés du groupe qui a qualifié l'Algérie à la coupe du monde 2010 en Afrique du Sud, et sur lequel le sélectionneur national mise énormément en vue de la suite des éliminatoires du Mondial brésilien, afin de se racheter de l'élimination précoce du Club Algérie, sorti dès le premier tour de la CAN sud africaine. L'équipe nationale accueillera le Bénin le 26 mars prochain dans le cadre de la 3e journée des qualifications de la messe planétaire (groupe D). Les coéquipiers du défenseur axial algérien à Coimbra continuent toutefois leur chute libre au classement de leur championnat. Ils ont reculé à la 12e place, et ne sont pas à l'abri d'une mauvaise surprise en fin de saison.

APS

Cuisine

Rôti de veau



Préparation :

1 kg d'olives dénoyautées
1 kg de viande
1/4 de verre de jus de citron
Poivre noir, sel
5 gousses d'ail
2 tomates mûres
Une pincée de curcumin
1 verre d'eau
1/2 verre d'huile
2 c. à soupe de persil haché

Préparation :

Faire revenir dans une cocotte la viande coupée en grands morceaux avec l'huile, l'ail, les tomates coupées, le curcumin ainsi que le sel et le poivre pendant environ 1 heure à petit feu. Préparer les olives en les faisant bouillir 3 fois en changeant l'eau après chaque opération afin d'enlever l'amertume. Mélanger à la viande, couvrir avec 1 verre d'eau puis laisser cuire 1 heure à feu doux. Réduire le liquide jusqu'à l'obtention d'une sauce onctueuse. 15 mn avant la fin, ajouter le persil haché ainsi que le jus de citron.

Gâteaux à la noix de coco et lait concentré



Ingrédients :

1 boîte de lait concentré sucré
100 g de fruits confits
Noix de coco pour rassembler le mélange
Amandes effilées pour la garniture
Des petites caissettes en papier

Préparation :

Moudre la noix de coco dans un moulin électrique jusqu'à l'obtention de poudre de noix de coco. Mettre dans un saladier le lait concentré, les fruits confits, ajouter la noix de coco moulue peu à peu et pétrir jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène. Façonner de cette pâte des petites boules de la grosseur de petite cerise, les mettre dans des caissettes de papier à pâtisserie et les décorer avec des amandes effilées. Faire cuire dans un four moyennement chaud jusqu'à ce qu'elles soient dorées.

SOINS ET BEAUTÉ

Astuces pour paraître plus jeune

Maquillage trompe-l'œil, soins astucieux, gestes ciblés... Autant de façons de freiner en douce le cours du temps sans aller sous le bistouri. Vite, à l'action !

Couleurs tendres

Pour un petit air pimpant et jeune, sélectionnez des tons doux comme le pêche, le rose naturel et le rouge clair pour les joues et les lèvres et des teintes neutres pour les paupières.

Les paupières

Vos paupières sont ridées ? Soulignez-les d'un trait d'eyeliner et de mascara seulement.

A ne jamais faire

Sélectionner des fards épais et foncés ; dessiner le V au centre de la lèvre en formant des pointes — ça vieillit ; choisir des textures ultra-mates qui augmentent l'aspect fripé ou, à l'opposé, trop nacrées qui soulignent les rides ; creuser les joues avec un fard foncé.

Fini la cigarette

Le tabac est un oxydant qui ralentit l'apport de l'oxygène dans le sang et des éléments nutritifs à la peau. Il provoque l'apparition de rides, assèche l'épiderme et rend le teint jaunâtre. Plus encore, la fumée réduit de 40% la production de nouveau collagène. Sans compter qu'en tirant sur la cigarette, on



tire aussi sur les muscles qui finissent par se distendre et plisser la peau.

Attention au régime yo-yo

La peau a ses limites. Engraisser et maigrir à répétition la rend flasque. Par conséquent, mieux vaut avoir quelques rondeurs et conserver votre air de jeunesse.

La jeunesse dans l'assiette

Une saine alimentation se reflète sur le teint. Faites donc ample provision de fruits et de légumes et évitez les gras ainsi que les sucres et les féculents raffinés.

De bonnes nuits

Le sommeil réparateur, sans l'aide de somnifères, est une véritable fontaine de jou-

vence. Refaites le plein en vous offrant de bonnes nuits de sommeil.

Tête haute

En tenant la tête bien droite, légèrement rejetée en arrière, vous atténuez le double menton et, en prime, vous évitez la bosse de bison.

Bonne posture, belle allure

Un dos rond et des épaules tombantes affectent instantanément la silhouette. Pour retrouver tonus et jeunesse, redressez-vous ! Certaines gymnastiques posturales, telles que le pilates, l'anti-gymnastique et le yoga, peuvent contribuer à modifier la posture.

Vive la gym

Bougez ! L'exercice physique active la circulation sanguine, apporte de l'oxygène aux cellules, tonifie les muscles et énergise.

Soyez positive et riez

Le bonheur garde jeune. Si vous vous mettez souvent en colère, si vous êtes négative et stressée, votre visage se crispe et forme des rides de plus en plus profondes ; de plus, le sang circule moins aisément, la digestion est plus difficile et la respiration moins efficace ce qui prive les tissus d'une bonne oxygénation.

Des projets plein la tête

On reste jeune et on le paraît tant qu'on a des projets et le désir de les réaliser. Énergisant à souhait ! Essayez, vous verrez.

SALLE À MANGER

Dresser une table dans les règles de l'art



La beauté d'une table dépend de la qualité des matériaux utilisés. Par exemple, le cristal pour les verres, l'argenterie pour les

couverts, la porcelaine pour les assiettes et le fil d'Irlande pour la nappe. Quelle que soit la noblesse de votre service, le plus important est que le tout soit impeccablement propre.

Les serviettes

La serviette ne doit pas être trop manipulée par mesure d'hygiène. On privilégiera donc un pliage simple et on la déposera à plat soit sur l'assiette de décoration, soit sur l'assiette à pain.

Sel et poivre

En général, on prévoit un ensemble salière-poivrière pour quatre personnes.

Décoration de la table

En termes de décoration de la table, il n'y a pas de règle précise, sauf peut-être le fait de faire attention à ne pas déranger les convives avec des bouquets de fleurs trop imposants ou des bougeoirs qui

les empêcheraient de se voir. Dans le même ordre d'idées, il est conseillé d'éviter les fleurs ou les bougies odorantes qui risqueraient de masquer l'arôme des mets. On peut aussi confectionner son propre chemin de table à partir de fruits ou de légumes de saison nettoyés ou encore de feuillage.

Dernier conseil de professionnel

Dans tous les domaines, la règle principale en matière de bon goût est de ne jamais en faire trop. Il n'est pas question de faire étalage de votre "richesse", tout ne doit pas forcément être assorti pour avoir le plus bel effet. Et même si accueillir des gens chez soi veut dire en faire un peu plus que d'habitude, l'idée est de mettre ses invités à l'aise, de partager un moment agréable et éventuellement de se revoir.

Trucs et astuces

Chaussettes en laine qui ne rétrécissent pas



Repassez-les au thermostat minimum avec une pattemouille.

Défroisser le velours



Les vêtements en velours ne se repassent pas. Pour leur rendre le lustre d'origine, les placer au-dessus d'une baignoire d'eau bien chaude. La vapeur les défroissera.

Laver un chemisier ou un cardigan



Avant de passer en machine un chemisier ou un cardigan, prenez soin de bien déboutonner tous les boutons pour que durant le brassage du linge il ne se déchire pas.

Stopper une maille filée sur un collant



Vous pouvez utiliser comme pour un voilage un vernis à ongle transparent, mais également de la laque à cheveux, qui est tout aussi efficace et surtout moins voyante. Page animée par Ourida Aït Ali

SOPHIE TAPIE



le portrait craché de son papa

Pendant que Bernard Tapie rachète La Provence, sa fille se lance dans la chanson. En effet, Sophie Tapis, pour le quatrième numéro de *The Voice*, a réalisé un véritable carton d'audience.



Jérémy Ferrari

un humour noir et grinçant

Repéré par Laurent Ruquier dans *On ne demande qu'à en rire*, Jérémy Ferrari s'est rapidement imposé au grand public grâce à des sketches choc sur les handicapés et un humour très noir.



Anissa Delarue

intimidée elle vit dans la peur

Le deuil est difficile. Anissa Delarue serait victime de tentatives d'intimidation et d'agressions verbales depuis le décès de son mari. Récemment, elle a même été bousculée sur la tombe de ce dernier.

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fajr	05h47
Dohr	13h01
Asr	16h13
Maghreb	18h46
Icha	20h05

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.

0777.10.49.42
0550.18.37.57

DIX HUIT PERSONNES PÉRISSENT DANS L'EXPLOSION D'UNE MONTGOLFIÈRE

La descente en enfer du tourisme égyptien

Les Dix-huit touristes européens et asiatiques ont été tués dans l'explosion d'une montgolfière près de la ville de Louxor en Egypte, ont déclaré mardi un représentant de l'entreprise ayant affrété l'aérostat et des responsables locaux.

Le pilote ainsi qu'un des passagers ont survécu à l'accident qui aurait été provoqué par

une explosion dans le tuyau reliant la bonbonne de gaz et le brûleur chargé d'envoyer de l'air chaud dans la toile du ballon.

L'incident s'est produit alors que l'aérostat se trouvait à 1.000 pieds (300 mètres) au-dessus du sol, a déclaré un porte-parole de l'exploitant de la montgolfière. Le pilote qui souffre de brûlures a eu la vie sauve en sautant de la nacelle alors qu'elle se trouvait à une dizaine de mètres du sol.



Le gouverneur de la province de Louxor a déclaré à la chaîne de télévision Al Djazira que plusieurs corps n'avaient pas pu être identifiés.

L'accident s'est produit sur la rive occidentale du Nil. Les excursions en montgolfière remportent un vif succès auprès des touristes à Louxor, une ville située à 700 km du Caire qui abrite

des temples pharaoniques et les tombeaux de la Vallée des Rois, dont celui de Toutankhamon.

La région est l'une des plus touristiques d'Egypte. Le tourisme représentait plus de 10% du PIB du pays avant la révolte qui a conduit à la chute d'Hosni Moubarak en février 2011. L'Egypte avait accueilli 14,7 millions de touristes en 2010 contre 9,8 millions l'an passé.

DÉTENUS DE GDEIM IZIK

Une ONG américaine appelle à l'annulation des peines

Une ONG américaine a appelé le gouvernement américain et le Conseil de sécurité onusien à "prendre des mesures urgentes" en vue de l'annulation des peines "arbitraires" prononcées le 17 février à l'encontre de 24 détenus politiques sahraouis par un tribunal militaire marocain, a indiqué lundi un communiqué de l'ONG.

L'ONG a appelé à "une mobilisation urgente pour l'annulation des peines arbitraires prononcées par le tribunal militaire marocain à l'encontre des détenus sahraouis et la libération de tous les

détenus politiques sahraouis", a rapporté l'agence de presse sahraouie (SPS). L'ONG américaine a dénoncé les sentences "injustes qui confirment le traitement criminel et inhumain et la répression barbare du peuple sahraoui connu pour sa lutte pacifique contre l'injustice et l'occupation".

Elle a appelé à "élargir la mission de la Minurso pour englober la protection et le contrôle des droits de l'Homme en vue de l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui".

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FAF

Mohamed Raouraoua dévoile sa liste

Le président sortant de la fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Raouraoua, candidat unique à sa propre succession, a dévoilé la liste de son futur bureau exécutif pour le mandat olympique (2013-2016), rapporte la FAF, hier, sur son site.

La Commission électorale a examiné les dossiers de candidature aux différents postes électifs de la FAF en prévision de l'assemblée générale électorale (AGE) prévue le jeudi 7 mars à Alger, précise la même source.

L'instance fédérale a affirmé qu'aucune autre candidature n'a été déposée dans les délais et dans la forme réglementaire, et Mohamed Raouraoua est l'unique candidat.

Parmi les membres, figure l'ancien milieu international, Yazid Mansouri, alors que l'ancien manager général de l'équipe nationale, Walid Sadi, est de retour.

Tout recours devra être déposé auprès du Secrétariat Général de la FAF conformément aux dispositions du code électoral, dans les 48 heures.



Après examen des dossiers et conformément aux dispositions des statuts et du code électoral en vigueur, la commission a approuvé les candidatures suivantes: Candidat au poste de Président de la FAF : Mohamed Raouraoua

Membres : Ali Attoui, Yacine Benhamza, Mohamed Boughlali, Abdelkader Chaâbane, Radia Fertoul, Khelil Hamoum, Mahfoud Kerbadj, Belaid Lacarne, Yazid Mansouri, Djahid Zefizef, Walid Sadi, Abdelhafid Tasfaout.

QATAR

Un poète condamné à 15 ans de prison au Qatar

Le poète qatari Mohammed Al-Ajami, alias Ibn al-Dhib, a été condamné lundi par une cour d'appel du Qatar à 15 ans de prison pour avoir souhaité la chute du régime dans une de ses poésies, a indiqué son avocat à des médias.

Ibn al-Dhib avait été condamné le 29 novembre 2012 en première instance à la prison à perpétuité pour "atteinte aux symboles de l'Etat et incitation à renverser le pouvoir", après avoir été arrêté le 16 novembre 2011 pour un poème saluant les révolutions du "Printemps arabe" et souhaitant les voir s'étendre aux monarchies du Golfe.

Mohammed Néjib al-Naïmi, avocat du poète et ancien ministre de la Justice, a affirmé qu'il allait "porter l'affaire devant la cour de cassation", affirmant que le juge-

ment de la cour d'appel était "politisé, comme celui du tribunal de première instance".

Clamant "nous sommes tous la Tunisie face à une élite répressive", le poète mettant en cause Ibn al-Dhib exprime l'espoir que le changement touchera d'autres pays arabes, dans une allusion aux monarchies du Golfe. Le poète ajoute : "j'espère que sera bientôt le tour des pays dont le dirigeants s'appuient sur les forces américaines" faisant référence au Qatar, qui abrite une importante base américaine.

La condamnation du poète à la prison à perpétuité avait été vivement dénoncée par l'Onu et plusieurs organisations des droits de l'Homme.

D'ICI 2018

50% de la population mondiale aura un téléphone portable

La téléphonie mobile devrait atteindre la barre des 4 milliards de clients en 2018, soit la moitié de la population mondiale, selon une étude de l'association GSMA publiée lors du congrès mondial du secteur, à Barcelone, en Espagne.

Le secteur, qui pèse 1.000 milliards de dollars (environ 750 milliards d'euros), compte déjà 3,2 milliards d'abonnés, estime GSMA, qui regroupe 750 opérateurs de téléphonie mobile.

Il y en aura 700 millions de plus d'ici à 2017, et la barre des 4 milliards d'abonnés sera atteinte en 2018, selon la même source.

Le chiffre d'affaires global des opérateurs de téléphonie mobile représente 1.000 milliards de dollars, soit 1,4% du PIB mondial, souligne l'étude.

Le gros de la croissance du secteur provient de la région Asie Pacifique, où les opérateurs devraient voir leur chiffre d'affaires de 4% par an en moyenne jusqu'en 2017, soit une croissance totale de 23%, pour atteindre 430 milliards de dollars contre 350 milliards aujourd'hui.

Mais le continent qui enregistre le bond le plus important est l'Afrique, où le chiffre d'affaires des opérateurs devrait grimper de 25% entre 2012 et 2017, pour s'établir à 70 milliards de dollars.

Au niveau global, la progression du secteur devrait toutefois ralentir à 2,3% par an, contre 4% par an entre 2008 et 2012.

"L'une des raisons de ce ralentissement est le déclin du chiffre d'affaires en Europe", note l'étude, qui attribue cette baisse à la forte régulation des prix du secteur et à l'impact de la crise économique. Le chiffre d'affaires des opérateurs a reculé sur le Vieux continent de 248 milliards de dollars en 2008 à 216 milliards de dollars en 2012.

"Le marché des opérateurs mobiles en Europe devrait reculer encore de 2% par an d'ici à 2017, en raison de la concurrence et de la réglementation.

Cette tendance, rapprochée à la croissance du trafic, montre que les clients utilisent plus les services de téléphonie mobile tout en dépensant moins", souligne le rapport.

Mais l'arrivée des réseaux mobiles de quatrième génération (4G) qui promettent les mêmes vitesses de téléchargement que l'internet fixe à haut débit, pourraient redonner du souffle aux revenus des opérateurs, estime l'étude, prenant pour exemple de l'échelle de prix pratiquée en Amérique du Nord, en Scandinavie, en Corée du Sud et au Japon.